



Third Session
Thirty-seventh Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Transport and Communications

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Tuesday, April 27, 2004

Issue No. 7

Sixth meeting on:
The current state of Canadian media industries

WITNESS:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-septième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Transports et des communications

Présidente:
L'honorable JOAN FRASER

Le mardi 27 avril 2004

Fascicule n° 7

Sixième réunion concernant:
L'état actuel des industries de médias canadiennes

TÉMOIN:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Leonard J. Gustafson, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Adams	Graham, P.C.
* Austin, P.C.	LaPierre
(or Rompkey, P.C.)	* Lynch-Staunton
Corbin	(or Kinsella)
Day	Merchant
Eyton	Phalen
Johnson	Spivak

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Munson (*April 19, 2004*).

The name of the Honourable Senator Adams substituted for that of the Honourable Senator Mercer (*April 19, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable Leonard J. Gustafson
et

Les honorables sénateurs:

Adams	Graham, c.p.
* Austin, c.p.	LaPierre
(ou Rompkey, c.p.)	* Lynch-Staunton
Corbin	(ou Kinsella)
Day	Merchant
Eyton	Phalen
Johnson	Spivak

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Merchant substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*le 19 avril 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Adams substitué à celui de l'honorable sénateur Mercer (*le 19 avril 2004*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 27, 2004
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:40 a.m., in Room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Corbin, Fraser, Graham, P.C., and Phalen (4).

In attendance: Joseph Jackson and Terrance Thomas, Research Analysts, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Friday, February 13, 2004, the committee continued its examination of the current state of Canadian media industries. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1 dated February 5, 2004.*)

WITNESS:

From Le Devoir:

Bernard Descôteaux, Director.

Mr. Descôteaux made a presentation and answered questions.

At 11:18 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 27 avril 2004
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 40, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Fraser, Graham, c.p., et Phalen (4).

Également présents: Joseph Jackson et Terrance Thomas, attachés de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 13 février 2004, le comité poursuit son examen de l'état actuel des industries de médias canadiennes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1, daté du 5 février 2004, des délibérations du comité.*)

TÉMOIN:

Du Devoir:

Bernard Descôteaux, directeur.

M. Descôteaux fait un exposé puis répond aux questions.

À 11 h 18, il est convenu de lever la séance jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 27, 2004

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:40 a.m. to examine the current state of Canadian media industries; emerging trends and developments in these industries; the media's role, rights, and responsibilities in Canadian society; and current and appropriate future policies relating thereto.

Senator Joan Fraser (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome to honourable senators and to our witness as we resume our public hearings into the state of the Canadian news media. We are examining the appropriate role of public policy in helping to ensure that the Canadian news media remain healthy, independent and diverse in light of the tremendous changes that have occurred in the recent years, notably globalization, technological change, convergence and increased concentration of ownership.

[*Translation*]

Today, we have the great pleasure to welcome Mr. Bernard Descôteaux, Director of the newspaper *Le Devoir* in Montreal.

Mr. Descôteaux, welcome to the Senate and thank you for coming to meet with us. As you know, our usual format is to give witnesses about 15 minutes to make a short statement and then we have a question period. I would invite you to go ahead.

Mr. Bernard Descôteaux, Director, *Le Devoir*: Thank you for inviting me to this meeting. Your work is important and I strongly hope that you will come up with recommendations that will inspire our governments both in Ottawa and in the provinces.

Independent newspapers are a rare species in Canada. There are only five such papers. The two largest are published in French: *L'Acadie nouvelle* in New Brunswick and *Le Devoir* in Montreal. In a context of major newspaper chains and conglomerates, the life of an independent newspaper, as you can imagine, is not always easy. In the newspaper world, *Le Devoir* is what I might call a distinct society, a special case. It is often considered an institution in Quebec and even though not everyone reads it, everyone knows it and, if they do not all love it, they all respect it.

When the newspaper has run into difficulty, everyone comes together to help it weather the storm. A recent event illustrates this point very well. In the fall of 1990, an evening benefit for *Le Devoir* was attended by Prime Minister Brian Mulroney, Opposition Leader Jean Chrétien, Bloc Québécois Leader Lucien Bouchard, NDP Leader Audrey MacLaughlin, Quebec Premier Robert Bourassa, Party Québécois Leader Jacques Parizeau, the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 avril 2004

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit ce matin à 9 h 40 pour étudier l'état actuel des industries des médias canadiennes; les tendances et les développements émergents au sein de ces industries; le rôle, les droits et les obligations des médias dans la société canadienne; ainsi que les politiques actuelles et futures appropriées concernant ces industries.

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs et au témoin. Nous reprenons nos audiences publiques sur l'état des médias au Canada. Nous examinons le rôle que l'État devrait jouer pour aider les médias d'actualité à demeurer vigoureux, indépendants et diversifiés compte tenu des bouleversements qui ont touché ce domaine au cours des dernières années, notamment la mondialisation, les changements technologiques, la convergence et la concentration de la propriété.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous avons le très grand plaisir d'accueillir M. Bernard Descôteaux, directeur du journal *Le Devoir* de Montréal.

Monsieur Descôteaux, je vous souhaite la bienvenue au Sénat et je vous remercie d'être venu nous rencontrer. Comme vous le savez, notre façon habituelle de travailler est d'inviter les témoins à faire une petite déclaration d'une quinzaine de minutes et ensuite nous passons à la période des questions. Je vous invite à prendre la parole.

M. Bernard Descôteaux, directeur, *Le Devoir*: Je vous remercie de m'avoir invité à cette rencontre. Vos travaux sont importants et je souhaite vivement que vous en arriviez à des recommandations qui sauront inspirer nos gouvernements, tant à Ottawa que dans les provinces.

Les journaux indépendants sont une espèce rare au Canada. On n'en compterait que cinq. Les deux plus importants sont publiés en français. Il s'agit de l'*Acadie nouvelle* au Nouveau-Brunswick et *Le Devoir* à Montréal. Face aux grandes chaînes de journaux et aux conglomerats, la vie d'un journal indépendant, vous le devinez, n'est pas toujours simple et facile. Dans le monde des journaux, *Le Devoir* est, si vous me permettez l'expression, une société distincte, un cas à part. On a coutume d'en parler au Québec comme d'une institution et si tous ne le lisent pas, tous le connaissent et s'il n'est pas aimé de tous, il est respecté par tous.

Lorsque le journal rencontre des difficultés, tous se solidarisent pour l'aider à traverser la tempête. D'ailleurs, un événement récent l'illustre bien. À l'automne 1990, une soirée bénéfique a réuni autour du *Devoir* à la fois le premier ministre Brian Mulroney, le chef de l'opposition Jean Chrétien, le chef du Bloc Québécois Lucien Bouchard, le chef du NPD de l'époque Audrey MacLaughlin, le premier ministre du Québec Robert Bourassa, the

Mayor of Montreal and the Mayor of Quebec City. You have to admit that it is quite extraordinary to get all those people around the same table on behalf of a newspaper.

Our newspaper is special in that it does not belong to anyone in particular, unless it is to Quebec society, which it purports to serve. Of course, the shareholders of *Le Devoir* share the conviction that they are acting for the common good when they invest in the paper. In fact, shareholders, readers and those who work at the newspaper feel that it belongs to them. The result is that the paper has a huge amount of support.

Le Devoir was founded in 1910 by an independent-minded man named Henri Bourassa, who sat for a number of years in the House of Commons, first as a Liberal MP and then as an independent, in order to maintain his freedom of speech. It was to promote and defend his ideas that he decided to establish a newspaper.

Henri Bourassa was not independently wealthy, and so it was his friends and admirers who provided the necessary capital to launch the newspaper. Throughout its history, the friends of *Le Devoir* have always been there to financially support it.

What made *Le Devoir* different from the outset was the total independence given to its director. To ensure this independence, *Le Devoir's* founders provided Mr. Bourassa with a block of shares that made him the majority shareholder of Imprimerie populaire limitée, the newspaper's publishing company. The idea was to prevent any pressure being exercised by shareholders to make him take a given editorial position.

In the early 20th century, most newspapers were affiliated with political parties, and Henri Bourassa wanted to stay far away from parties and big capital. The only influence that he accepted was that of the church, which is another story.

Mr. Bourassa prepared for the future by taking steps in 1928 to ensure that *Le Devoir* and its work would continue after him. He came up with a legal device to preserve *Le Devoir's* independence.

He did not want *Le Devoir* to be able to fall into the hands of anyone who might deviate from the purpose for which the paper was founded. He wanted to make it impossible to sell the newspaper or to be inherited by members of his family who did not share his interest.

Henri Bourassa also prepared a trust deed to ensure the continuation of *Le Devoir* once he left as director of the paper in 1932. Two trusts were created at that time. The first was given the majority block of shares from Imprimerie populaire that had been held by Bourassa. The second was given another block of shares, so that the two trusts together held more than two-thirds of the company's shares and have absolute control over any action that might be taken.

The trustees, however, would not themselves exercise the voting rights associated with their shares. It was agreed that the director of the newspaper, upon being appointed and throughout his or her term, would be the one to exercise those voting rights.

le chef du Parti Québécois Jacques Parizeau, le maire de Montréal et celui de Québec. Vous conviendrez qu'il est assez exceptionnel de retrouver autour d'une même table, à un journal, toutes ces personnalités.

Ce journal a la particularité de n'appartenir à personne en particulier sinon à la société québécoise qu'il prétend vouloir servir. Évidemment, les actionnaires du journal *Le Devoir* partagent la conviction d'agir pour le bien commun lorsqu'ils y investissent. En fait, actionnaires, lecteurs, artisans du journal ont le sentiment que ce journal leur appartient. Cela fait en sorte que ce journal jouit d'un capital de sympathie extraordinaire.

Le Devoir a été fondé en 1910 par un homme à l'esprit indépendant. Henri Bourassa a siégé plusieurs années à la Chambre des communes, d'abord comme député libéral, puis comme député indépendant afin de garder sa liberté de parole. C'est d'ailleurs pour promouvoir et défendre ses idées qu'il voulut fonder un journal.

Henri Bourassa n'avait pas de fortune personnelle. Ce sont des amis et admirateurs qui fournirent le capital nécessaire au lancement du journal. Tout au long de son histoire, les amis du *Devoir* furent d'ailleurs toujours présents pour soutenir financièrement le journal.

Ce qui fit l'originalité du *Devoir* dès le point de départ fut l'indépendance totale accordée à son directeur. Pour assurer cette indépendance, les fondateurs du *Devoir* remirent à Bourassa un bloc d'actions qui en fit l'actionnaire majoritaire de l'Imprimerie populaire limitée, société éditrice du journal. On voulait ainsi le mettre à l'abri des pressions qu'auraient pu exercer les actionnaires pour qu'il prenne une position éditoriale donnée.

Au début du XX^e siècle, la plupart des journaux étaient affiliés à des partis politiques et Henri Bourassa voulait tenir loin de lui les partis et le grand capital. La seule influence qu'il acceptait était celle de l'Église — ce qui est une autre histoire.

Prévoyant, Bourassa prit des dispositions en 1928 pour s'assurer que «l'œuvre» du *Devoir* se perpétue. Il imagina un dispositif juridique qui visait à préserver l'indépendance du *Devoir*.

Bourassa ne voulait pas que *Le Devoir* puisse passer entre des mains étrangères qui en feraient autre chose que ce pourquoi il avait été fondé. Il ne voulait pas qu'il puisse être vendu, ni qu'il puisse être transmis par héritage à des membres de sa famille qui n'auraient pas partagé son intérêt.

Henri Bourassa rédigea également un acte de fiducie pour assurer l'avenir du *Devoir* une fois qu'il aurait quitté la direction du journal en 1932. Deux fiducies furent alors créées. La première se vit confié le bloc d'actions majoritaires de l'Imprimerie populaire que détenait Bourassa. La deuxième se vit remettre un autre bloc d'actions pour qu'ensemble les deux fiducies détiennent plus des deux tiers des actions de la société et ait une autorité absolue sur tous les actes pouvant être posés.

Les fiduciaires n'allaient toutefois pas exercer eux-mêmes les droits de vote associés aux actions qu'il détenait. Il fut convenu que le directeur du journal se verrait attribué, au moment de sa nomination et pour toute la durée de son mandat, l'exercice de ces

So the director became, to all intents and purposes, the majority shareholder of the paper. Appointed for an indeterminate period, the director would exercise tremendous authority. Unless serious mistakes are made, no one can challenge the director's authority, and he or she cannot be fired. So a coup d'État is out of the question. The only thing that the director cannot do is to transfer the Imprimerie populaire shares.

Once the director has been appointed, the trusts are dissolved. They do not play an active role again until the director resigns. The members of the first trust appoint a new director in conjunction with the members of the Imprimerie populaire board of directors. Except for this power, the two trusts play a very limited role. They are there to ensure that the objectives of Henri Bourassa are carried out, at least the spirit of those objectives.

The successive directors of the paper have taken considerable latitude in interpreting those objectives so as to adapt them to the context in which they were operating. Nonetheless, the values that inspired Bourassa are still at the core of the newspaper's mission: public morality, integrity, defence of French culture in America and advancement of French Canadian society, Quebec society, as we say today.

Basically, *Le Devoir* still operates as Mr. Bourassa intended, even though we undertook a corporate modernization exercise in 1993. A new publishing company was launched in order to recapitalize the business. Imprimerie populaire is the majority shareholder of this new company with 50.67 per cent of the voting shares.

The director is still chosen by Imprimerie populaire, whose voting rights the director exercises in *Le Devoir Inc.* So the investors are minority shareholders, although they do have certain rights. For example, some of them can exercise a veto over the annual budget and the appointment of senior executives.

These investor shareholders include the Desjardins movement, the Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, private investors and readers and employees acting through securities firms. So there is a diversified group of shareholders that guarantee the newspaper's independence. In the future, other changes may be made to *Le Devoir's* structure, but the trusts will be there to ensure that the spirit of the 1928 trust deed is respected.

Independence is a concept that can mean many things. The director of *Le Devoir* is subject to pressure from many sides. Ministers phone to complain, advertisers threaten to withdraw their ads, readers cancel their subscriptions. That reality exists for all newspapers.

The important thing for us, at *Le Devoir*, is to retain our freedom of choice with respect to the information and commentary that we provide. So we follow only our own criteria in deciding how to treat the news and the priority we give to the various stories we present our readers.

droits de vote. Dès lors, le directeur devenait, à toutes fins utiles, l'actionnaire majoritaire du journal. Nommé selon un mandat à durée indéterminée, le directeur allait jouir d'une autorité exceptionnelle. À moins qu'il ne commette des fautes graves, personne ne peut contester son autorité ni le démettre. Il est ainsi à l'abri des coups d'État. La seule chose qu'il ne peut faire est d'aliéner les actions de l'Imprimerie populaire.

Une fois le directeur nommé, les fiducies s'effacent. Elles ne retrouvent un rôle actif qu'à la démission du directeur. Les membres de la première fiducie participent à la nomination du nouveau directeur qu'ils choisissent conjointement avec les membres du conseil d'administration de l'Imprimerie populaire. Outre ce pouvoir, les deux fiducies ont un rôle très restreint. Elles sont là pour veiller à ce que les objectifs de l'œuvre de Henri Bourassa soient respectés, du moins quant à l'esprit de ces objectifs.

Les directeurs du journal qui se sont succédés ont interprété avec beaucoup de latitude ces objectifs pour les adapter à leur époque. Néanmoins, les valeurs qui inspirèrent l'action de Bourassa sont toujours au cœur de la mission du journal: moralité publique, intégrité, défense de la culture française en Amérique et progrès de la société canadienne-française, québécoise, dit-on plutôt aujourd'hui.

Essentiellement, *Le Devoir* fonctionne toujours de la manière prévue par Bourassa, même si nous avons procédé à une modernisation corporative de l'entreprise en 1993. Une nouvelle société éditrice a été mise sur pied pour permettre de recapitaliser l'entreprise. L'Imprimerie populaire est l'actionnaire majoritaire de cette nouvelle société avec 50,67 p. 100 des actions votantes.

Le directeur est toujours choisi par l'Imprimerie populaire. C'est lui qui exerce les droits de vote de celle-ci au sein de l'entreprise *Le Devoir* incorporée. Les actionnaires investisseurs sont donc minoritaires, bien qu'ils jouissent de certains droits. Par exemple, certains d'entre eux peuvent exercer un veto sur l'adoption du budget annuel et la nomination des cadres supérieurs.

Parmi ces actionnaires investisseurs, on retrouve le mouvement Desjardins, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, un certain nombre d'investisseurs privés et les lecteurs et employés regroupés dans des sociétés de placement. Il s'agit d'un actionariat diversifié qui garantit l'indépendance du journal. À l'avenir, d'autres changements pourraient être apportés à la structure du *Devoir*, mais les fiducies seront présentes pour s'assurer que l'esprit de l'acte de 1928 soit respecté.

L'indépendance est une notion qui peut vouloir dire bien des choses. Il est évident que le directeur du *Devoir* est soumis à toutes sortes de pressions. Des ministres téléphonent pour se plaindre, des annonceurs menacent de retirer leurs publicités, des lecteurs résilient leur abonnement. Cette réalité existe dans tous les journaux.

L'important pour nous, au journal *Le Devoir*, est de rester libre de nos choix, que ce soit en information ou en commentaires. Ainsi, le *Devoir* n'obéit qu'à ses propres critères pour établir son traitement de l'information et la hiérarchie des informations qu'il présente à ses lecteurs.

Our choice of commentary at *Le Devoir*, is guided by freedom, equality, solidarity and integrity. That spirit of independence is felt throughout the newspaper, and editors have a great deal of professional autonomy.

As an independent newspaper, we promote freedom and autonomy. However, being an independent also has its downside. We lack the resources to play the role that we really should be playing.

Le Devoir and *L'Acadie nouvelle* are very small businesses when compared with giants like Quebecor, Gesca, CanWest and Bell Globemedia. It is hard for us to access capital for our development. We have to make do with limited resources, which is something that we have been doing for a long time.

What makes the situation more difficult is the current transformation taking place in the daily newspaper market owing to the phenomenon of concentration. In Quebec, concentration has occurred to an unparalleled extent. Two groups dominate the francophone press market: Quebecor and Gesca. The anglophone daily *The Gazette* belongs to the CanWest conglomerate.

The means that these large groups have at their disposal is far greater than what we have. Their strategy is to take over as much of the market as possible. They wage war against each other mercilessly, causing collateral damage to the smaller players. For example, in order to protect their market, they have developed a habit of signing exclusive agreements with their advertising clients, especially in the cultural sector. This practice is aimed at the other major player, of course, but the smaller players are also affected. As a result, the right to information is violated when the exclusive agreement includes news aspects such as exclusive interviews.

Concentration is often deplored because it reduces the diversity of information sources. A famous illustration of this was the attempt by the Asper family to impose a national editorial on the various newspapers in the CanWest group.

The standardization of content is a reality. All you have to do in Quebec is to read the newspapers in the Gesca chain and you will realize that there is a genuine trend toward standardization in order to streamline costs. The same columns, news reports and interviews are found in a number of newspapers in that group.

Cost cutting is also at the root of the concern that the role of the Canadian Press as a cooperative agency may be jeopardized in the medium term. For political reasons, no one will dare attack the existence of the agency, at least with respect to its basic services. However, CP may gradually have to abandon some of its specialized services that are felt to be superfluous by the major press groups. I am thinking here of regional news services, television schedules and special covering sports events. Some members of the Canadian Press could withdraw from those services because they feel that they are redundant.

En commentaires, *Le Devoir* est guidé par la liberté, l'égalité, la solidarité et l'intégrité. Cet esprit d'indépendance est ressenti dans l'ensemble du journal et les rédacteurs jouissent d'une grande autonomie professionnelle.

Être un journal indépendant favorise la liberté et l'autonomie. Toutefois, ce statut a aussi ses inconvénients. Nous manquons de moyens pour prendre toute la place qui nous revient.

Le Devoir et *l'Acadie nouvelle* sont de biens petites PME à côté des géants comme Quebecor, Gesca, CanWest et Bell Globemedia. Nous avons difficilement accès aux capitaux qui pourraient assurer notre développement. Nous devons faire avec peu de moyens ce que nous accomplissons depuis longtemps.

Ce qui rend plus difficile la situation est la transformation que subit présentement le marché de la presse quotidienne avec le phénomène de la concentration. Au Québec, celle-ci a atteint un degré inégalé. Deux groupes dominent le marché de la presse francophone: Quebecor et Gesca. Tandis que le quotidien anglophone *The Gazette* appartient au conglomerat Can West.

Ces grands groupes disposent de moyens disproportionnés par rapport aux nôtres. Leur stratégie est d'occuper le plus vaste espace possible du marché. Ils se livrent une guerre sans merci, causant des dommages collatéraux chez les plus petits. Par exemple, les grands ont pris l'habitude, pour protéger leur marché, de faire signer des ententes d'exclusivité à certains de leurs clients annonceurs, notamment dans le secteur culturel. Celui qui est visé est, bien sûr, l'autre grand, mais du même coup les petits sont aussi touchés. La situation engendre une atteinte aux droits à l'information quand l'exclusivité inclut des éléments d'information comme, par exemple, des entrevues exclusives.

La concentration est souvent dénoncée pour ses effets sur la diversité des sources d'information. L'éditorial unique qu'a voulu imposer la famille Asper aux journaux du groupe Can West est désormais un cas de figure célèbre.

L'uniformisation des contenus est un phénomène réel. Il suffit de lire au Québec les journaux du groupe Gesca pour réaliser qu'il existe une tendance réelle en ce sens au nom de la rationalisation des coûts. Chroniques, reportages, entrevues se retrouvent dans plusieurs journaux du groupe.

C'est aussi au nom de la rationalisation des coûts qu'il faut craindre, à moyen terme, que soit remis en cause le rôle de la Presse canadienne comme agence coopérative de service. Pour des raisons politiques, personne n'osera s'attaquer à l'existence de cette agence, du moins pour ses services de base. Par contre, il est possible que graduellement celle-ci doive abandonner certains services spécialisés jugés superflus par les grands groupes de presse. Je pense ici aux services de nouvelles régionales, aux horaires de télévision et aux spéciaux pour la couverture des événements sportifs. Certains membres de la Presse canadienne, estimant ces événements redondants, pourraient s'en passer.

At some point, people will start asking why they are paying for services that are not used. There may well be a repeat of the kind of crisis created by Southam in the 1990s when it sought to have its contribution to Canadian Press substantially reduced.

The ones who would suffer the most, of course, would be the independent newspapers and their readers. Concentration of the press is something that we have to live with, since it stems from the basic logic of our economic system. Nonetheless, people are continually asking whether certain limits should not be imposed on ownership, as is done in some other countries? The answer should be yes, since we have gone beyond the limits of what is acceptable in many places, especially in Quebec and New Brunswick.

The issue, however, is much too complex to be resolved by a simple cap on the ownership of daily papers, as some have suggested. That solution was proposed a number of times, but it has not been adopted because it does not take into account the ownership transfer problem. An entrepreneur cannot be forced to keep a newspaper or to sell it off cheaply because there are no serious buyers. That would interfere with the owner's rights. It could also create unfortunate situations where newspaper owners lost interest and let a paper go downhill because they were not allowed to sell it.

Rather than imposing limits, we need to come up with a review mechanism for transactions involving the media. That role could be given to the Competition Bureau, which would take into account aspects such as the diversity and plurality of information sources in a regional market, which is something that the Bureau cannot do right now.

I would emphasize the fact that this problem needs to be looked at on a provincial rather than a national scale. In the case of the Irvings in New Brunswick, the perspective is different in Ottawa than it is in Fredericton. The other role for the State would be to support diversity through financial assistance. Some people are opposed to that approach because they feel that the independence from government of the newspapers receiving such funding would be compromised. I am not of that opinion, in so far as the programs would be open to everyone and the criteria transparent.

As far as I know, the Publications Assistance Program has not compromised the independence of the magazines that have benefited from it. And when the Canadian government used to give substantial discounts on postal rates of newspapers, no one ever felt that those subsidies tied their hands.

Government assistance in the communication sector at both the provincial and federal levels is currently targeted mainly for the production of television programs in order to ensure a balance between Canadian and foreign productions aired to the Canadian public.

Un jour, on se demandera pourquoi payer pour des services qui ne sont pas utilisés. La crise déclenchée par Southam dans les années 1990, alors que cette entreprise voulait voir sa cotisation à la Presse canadienne réduite de façon substantielle, pourrait bien survenir à nouveau.

Ceux qui en pâtiraient le plus seraient, bien sûr, les journaux indépendants et leurs lecteurs. La concentration de la presse est un phénomène avec lequel nous devons composer car il est inscrit au cœur de la logique de notre système économique. Néanmoins, on s'interroge régulièrement: ne devrait-on pas imposer certaines limites à la propriété, comme cela se fait dans certains pays? La réponse devrait être oui puisqu'on a franchi les limites de l'acceptable à plusieurs endroits, notamment au Québec et au Nouveau-Brunswick.

La question est toutefois beaucoup plus complexe que la simple imposition d'un plafond à la propriété de quotidiens que certains suggèrent. Cette solution fut proposée plusieurs fois sans être retenue car elle ne tient pas compte du problème de transmission de propriété. On ne peut forcer un entrepreneur à demeurer propriétaire d'un journal ou à le vendre à rabais parce qu'il n'y a pas d'acheteurs sérieux. Ce serait brimer ses droits. Cela pourrait créer, par ailleurs, des situations aberrantes où un propriétaire de journal, ne pouvant s'en départir, s'en désintéresserait et le laisserait déperir.

Plutôt que d'imposer des limites, il faut prévoir un mécanisme d'examen des transactions touchant les médias. Ce rôle pourrait être confié au Bureau de la concurrence qui tiendrait compte d'éléments tels la diversité et la pluralité des sources d'information dans un marché régional, ce que le Bureau ne peut faire actuellement.

J'insiste sur le fait qu'il faut examiner ce problème non pas sur une base nationale mais par province. La perspective est différente, d'Ottawa ou de Fredericton, du cas Irving au Nouveau-Brunswick. L'autre façon d'intervenir pour l'État serait de soutenir la diversité par le biais d'aides financières. Certains s'opposent à cette façon de faire, estimant que le fait de recevoir de telles aides mettrait en cause l'indépendance des journaux face au gouvernement. Je ne suis pas de cet avis, dans la mesure où des programmes universels existent et dont les critères d'accès sont connus de tous.

Le Programme d'aide aux magazines canadiens n'a pas, que je sache, entaché l'indépendance des magazines qui en ont profité. Et lorsque le gouvernement canadien accordait de substantielles réductions pour l'expédition des journaux par la poste à une autre époque, personne ne s'est jamais senti les mains liées par cette aide.

Aujourd'hui, les aides gouvernementales dans le secteur des communications, aussi bien de la part des provinces que du gouvernement fédéral, vont essentiellement à la production d'émissions de télévision visant à assurer un équilibre entre les productions canadiennes et étrangères présentées au public canadien.

This political choice has been made and there is a consensus around it. If we want to guarantee diversity and plurality of information sources in the written press, we need to take the necessary means to do that and ensure that this diversity and plurality exists and endures.

I would suggest that a fund be created for the independent press in Canada, with funding coming in part from the media conglomerates themselves. In the spirit of what I was proposing earlier, the CRTC and the Competition Bureau could, for example, when they approve transactions, impose a contribution to this fund on the buyer. This could apply to transactions involving newspapers, magazines and television and radio stations.

We could adopt the approach already used by the CRTC, which imposes, as a condition to transactions being approved, tangible benefits to alleviate the potential negative impact of those transactions. This tangible benefit condition was imposed on BCE when it acquired CTV, as well as on Quebecor when it bought the TVA network.

Such a fund could help independents compete with the major newspapers. It could also lead to the creation of new dailies, which is something that many people would like to see and have raised with your committee. The fund could also support those who would like to buy back a newspaper belonging to one of the big players.

I can already hear objections of a financial nature. But we are not talking about tens of millions of dollars, let alone hundreds of millions. *Le Devoir*, for example, has a budget of barely \$15 million, and *L'Acadie nouvelle* a bit less. A few years ago, a group of journalists launched a new daily in the Rimouski region of Quebec, which was called *Le Fleuve*. The newspaper *Le Soleil* covered that region as well and competed fiercely with the new paper, with the result that *Le Fleuve* when bankrupt barely 12 months later. Yet only \$1 million or so would have enable the newspaper to survive.

This amount is nothing when compared with the millions of dollars that governments spend to produce television series that air for only 10 or 12 weeks. It is nothing when compared with the \$150 million that the Publications Assistance Program had at its disposal when it was launched. I think that even a small amount of funding would make all the difference. I strongly hope that you will take that suggestion into consideration and I will be pleased to answer your questions.

The Chair: Mr. Descôteaux, your presentation was very interesting and we have questions for you.

Senator Corbin: Mr. Descôteaux, I very much appreciated your comments, which have given me a lot of food for thought. In fact, I intend to re-read your presentation very carefully.

C'est un choix politique qui a été fait et qui fait consensus. Si l'on veut garantir la diversité et la pluralité des sources d'information dans la presse écrite, il faut prendre les moyens qui s'imposent et s'assurer que cette diversité et cette pluralité existent et perdurent.

Je suggère la création d'un fonds pour la presse indépendante au Canada dont le financement proviendrait en partie des groupes de presse eux-mêmes. Dans l'esprit de ce que je proposais plus haut, le CRTC et le Bureau de la concurrence pourraient, par exemple, lorsqu'ils approuvent des transactions, imposer à l'acheteur une contribution à ce fonds. Les transactions visées pourraient être celles touchant les journaux, les magazines et les stations de télévision et de radio.

On pourrait reprendre ce que fait déjà le CRTC qui impose comme condition à l'approbation de transactions des avantages tangibles pour atténuer l'impact négatif que ces transactions pourraient avoir. BCE fut soumise à cette condition des avantages tangibles lorsqu'elle s'est portée acquéreur de CTV, tout comme Quebecor, au moment de l'achat du réseau TVA.

Un tel fonds pourrait aider les indépendants à soutenir la concurrence des grands. Il pourrait également permettre l'émergence de nouveaux quotidiens, ce que plusieurs souhaitent et ont exprimé à votre comité. Ce fonds pourrait aussi soutenir ceux qui voudraient racheter un quotidien appartenant à un grand groupe.

J'entends déjà les objections à caractère financier. Il faut savoir qu'on ne parle pas ici de dizaines, voire de certaines de millions de dollars. Signalons, à titre d'exemple, que *Le Devoir* dispose d'un budget d'à peine 15 millions et *l'Acadie nouvelle* dispose d'un peu moins. Il y a quelques années, un groupe de journalistes avait lancé un nouveau quotidien dans la région de Rimouski, au Québec, qui s'appelait *Le Fleuve*. Dans le même territoire, il y avait le journal *Le Soleil* qui lui livra une vive concurrence, si bien qu'à peine douze mois plus tard, *Le Fleuve* fut en faillite. Pourtant, il aurait suffi une somme d'à peine un million à ce journal pour survivre.

Ce n'est rien à côté des millions que les gouvernements versent pour la production de séries de télévision qui ne restent à l'horaire que pendant 10 ou 12 semaines. Ce n'est rien non plus à côté des 150 millions que le Fonds de soutien aux magazines canadiens disposait au moment de son lancement. Je crois qu'il suffirait de peu pour faire toute la différence. Je souhaite vivement que vous preniez cette suggestion en considération et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente: Monsieur Descôteaux, votre présentation fut très intéressante et nous avons des questions à vous poser.

Le sénateur Corbin: Monsieur Descôteaux, j'ai beaucoup apprécié vos commentaires qui m'amènent cependant à une profonde réflexion. En fait, j'ai l'intention de relire ce texte avec beaucoup d'attention.

I would like to ask you about the internal structure of your newspaper. Since its inception, *Le Devoir* has had to deal with many financial storms or threats of financial hurricanes and yet, it has always manage to keep its head above water, with great difficulty I believe.

How does this editorial latitude work within your team? I believe that in the past there have been conflicts between the newspaper's editorship, journalists and unions. What are your comments on this?

Mr. Descôteaux: I think that all businesses experience conflicts over issues of labour relations and over different perspectives on the right of the public to information. Tied to that is the issue of how much freedom is given to journalists. The director's degree of independence trickles down to the journalists.

As in all newspapers, the publisher is the one who is ultimately accountable. I think that as long as most of our journalists share the values underlying the newspaper, there will not be any problem, except those daily issues of course such as differences of opinion, reasons for choosing one article over another, reasons for focussing on one issue over another.

In general, our work proceeds smoothly. Over the past few years there have been a few conflicts, such as the Leclerc affair, involving serious differences between an editorial writer and the newspaper's management. That turned into a debate over labour relations. Essentially, the issue was how a journalist's freedom can be expressed.

In the end I think we came back to our newspaper's basic principles which give the newspaper's editor — the director — all necessary authority to decide whether a piece should be published or not. That being said, once the newspaper's editor has decided whether a piece should be published or not, he cannot decide on its content or become involved in its drafting. That is part of the writer's freedom.

When there is a relationship of trust between the writer and the newspaper's editorship, there is total freedom. For example, there are outside columnists who are invited to our newspaper and who contradict our editorial position.

I am very comfortable with this because they are outside people. Our readership can make the distinction between the administration's position and its invited columnists. As long as there is a relationship of trust, they retain that freedom. If, for example, we see that a columnist no longer respects his mandate, then our relationship ceases. At that point, we withdraw from the mandate we had given to the journalist. I do not know if that answers your question.

Senator Corbin: Yes, thank you. Every morning, when I wake up, I make myself a cup of coffee, I turn on the computer and I visit your website. Is it worth having this website? Is it worth it financially? Did you create this website merely to follow the trend?

Ma question porte sur le rouage interne de votre journal qui, au cours de son existence, a dû faire face à plusieurs tempêtes financières ou à des menaces d'ouragan financier. Pourtant, *Le Devoir* a toujours réussi à se sortir la tête de l'eau, je pense, avec énormément de difficultés.

Comment s'exerce cette latitude éditoriale au sein de votre groupe de travail? Je crois que par le passé, il y a eu des conflits entre la direction du journal, les journalistes et les groupes syndicaux. Quels sont vos commentaires quant à cette situation?

M. Descôteaux: Je crois que toutes les entreprises vivent des situations conflictuelles qui touchent les questions de relations de travail et qui passent par des vues différentes en ce qui a trait au droit du public à l'information. À travers cela, il y a toujours la question de la liberté accordée aux journalistes. L'indépendance accordée au directeur descend par osmose vers les journalistes.

Comme dans tous les journaux, l'éditeur demeure le dernier responsable. Je pense que dans la mesure où la plupart de nos journalistes partagent les valeurs qui sont à la base du journal, il n'y a pas de problèmes qui vont se poser, sauf quotidiennement, bien sûr, où on aura des divergences de vue, à savoir pourquoi avoir rédigé tel article, pourquoi avoir mis l'accent sur telle chose plutôt que sur telle autre.

Mais de manière générale, les choses se passent bien. On a vu quelques conflits au cours des dernières années, dont l'affaire Leclerc, où il y a eu divergence profonde entre un éditorialiste et la direction du journal. Cela s'est transformé en débat de relations de travail. Au total, l'enjeu était de savoir comment la liberté d'un rédacteur peut s'exercer.

À la toute fin, je pense que nous sommes revenus aux principes de base de notre droit qui prévoit que l'éditeur du journal — le directeur — est celui qui a toute l'autorité voulue pour décider si un texte doit être publié ou pas. Ceci étant dit, une fois que l'éditeur du journal a tranché quant à la publication d'un texte, il n'a pas à décider de son contenu ou d'intervenir quant à la façon de le rédiger. Cela fait partie de la liberté du rédacteur.

Dans la mesure où il existe une relation de confiance entre le rédacteur et la direction du journal, la liberté est totale. Il y a, par exemple, des chroniqueurs de l'extérieur qui sont invités au journal et qui contredisent nos positions éditoriales.

Je suis très à l'aise avec cette position parce que ce sont des gens de l'extérieur. Les lecteurs savent faire la différence entre les positions que prennent la direction et ses chroniqueurs invités. Cette liberté que nous leur donnons demeure tant que la relation de confiance existe. Si nous voyons que, par exemple, le mandat donné à un chroniqueur n'est plus respecté, nous cessons notre collaboration. À ce moment, nous sortons du mandat donné au journaliste. Je ne sais pas si cela répond à la question.

Le sénateur Corbin: Oui, merci. Tous les matins, au réveil, je me fais un café, j'allume l'ordinateur et je rends visite à votre site Internet. Est-ce que cela vaut la peine d'avoir ce site? Est-ce financièrement intéressant? L'avez-vous tout simplement pour suivre la vogue?

Mr. Descôteaux: Initially we did it simply to follow the trend because we had an Internet fan in our staff who told us that we should absolutely have a website. He was willing to spend his own time on this website. We created a website which, today, to our great surprise, is making money. I think that we are probably a rare species amongst newspaper websites. I do not know of any other such websites that are profitable.

We decided to create this website for promotional purposes. We thought that people would visit our website to make contact with the newspaper and to read articles. Then maybe they would become interested and would decide one day to buy the newspaper and even to take out a subscription. The formula was an interesting one in that the website did not provide the entire contents of the newspaper. Like others did in the beginning, we posted the entire newspaper free-of-charge for all Internet users to read. That was a mistake. We decided to leave all the newspaper articles on the website, but we put locks on some of those articles so that if Internet users wanted to read them they would have to go and buy the newspaper. I think that this measure has had a positive impact on our circulation.

We also decided last year to offer an on-line subscription to the paper. We had seen that being done in some other countries. So we decided that it would not cost very much to do it, so we should go ahead and see what the reaction was. It has been very positive. In less than a year, we have sold nearly 1 300 subscriptions. People pay \$16 a month to subscribe to the paper, which they receive as a PDF file, with pictures, in exactly the same format as the printed version. I have to admit that I am a bit mystified by our success. *The Globe and Mail* and *La Presse* in Montreal sell between 500 and 600 subscriptions at a similar price. Our intuition — because it really is intuition when we are talking about the Internet — is that it meets a need for a certain clientele that is more comfortable reading the newspaper this way, on the screen. What is clear is that there is in fact a demand there.

We did an analysis to see where our Internet subscribers were coming from. Half of them are in major centres: Montreal, Quebec, Ottawa and Gatineau. The other half are outside the country or in rural or outlying areas where the paper is available to buy, but not through subscription, and in some cases comes through the mail. Postal delivery takes three or four days. So there is a need.

We can assume that demand will certainly rise. We have not gone as far as we can with our Internet experience. We are really exploring at this point. You have to move forward, but also pull back when you realize that something is not working. It can easily become a financial sink hole.

[English]

Senator Graham: Mr. Descôteaux, I have often heard *Le Devoir* described as the “thinking person’s newspaper” and you are noted for your independence and integrity.

M. Descôteaux: Le premier pas que nous avons fait, c’était pour suivre la vogue parce que nous avons chez nous un fan d’Internet qui disait qu’il fallait absolument le faire. Il était prêt à donner de son temps pour travailler sur le site. Nous avons créé un site Internet qui, aujourd’hui, à notre grande surprise, rapporte de l’argent. Je pense que parmi tous les sites Internet de journaux, nous devons être un cas plutôt rare. Je ne connais pas de situations où les sites Internet sont rentables.

Nous avons fait le choix de créer un site Internet pour s’en servir comme outil de promotion. Nous nous sommes dit que des gens consulteraient le site pour prendre contact avec le journal, pour lire les articles. Intéressés, un jour, ils iraient acheter le journal en kiosque et ils pourraient même s’abonner. La formule était intéressante dans la mesure où on ne donnait pas tout le contenu du journal sur le site Internet. Comme d’autres au début, nous avons mis gratuitement tout le contenu du journal à la disposition de tous les internautes. C’était une erreur. Nous avons laissé tous les articles du journal sur le site, mais nous avons mis des cadenas sur un certain nombre d’articles, de telle sorte qu’un internaute qui veut lire l’article doit aller en kiosque pour acheter le journal. Je pense que cette mesure a eu un certain impact positif sur notre tirage.

Nous avons aussi décidé, l’an dernier, d’offrir un abonnement électronique au journal. Nous avons vu que cela se faisait dans certains pays. Nous nous sommes dit: Cela nous coûte très peu de le faire, faisons-le et nous verrons la réaction. Elle a été très positive. En moins d’un an, nous avons vendu presque 1300 abonnements. Les gens paient 16 dollars par mois pour s’abonner au journal qu’ils reçoivent sous format PDF, en images, exactement le même format que sur papier. J’avoue ne pas trop bien comprendre notre succès. *Le Globe and Mail* et le journal *La Presse* à Montréal vendent 500 à 600 abonnements à des montants similaires. Notre intuition — parce que c’est vraiment de l’intuition quand on parle d’Internet — est qu’il y a un besoin pour une certaine clientèle plus à l’aise de lire le journal sous cette forme, à l’écran. Il faut constater qu’il y a tout simplement une demande.

Nous avons fait une analyse pour voir d’où venaient nos abonnés Internet. La moitié viennent des grands centres: Montréal, Québec, Ottawa et Gatineau. L’autre moitié vient de l’étranger et des régions rurales ou périphériques où on peut trouver le journal en kiosque, mais où on ne peut pas l’obtenir par abonnement, sinon par le service postal. Avec ce service, on le reçoit trois ou quatre jours plus tard. Il y a donc un besoin.

Nous pouvons présumer que cela ira certainement en grandissant. Nous ne sommes pas allés au bout de nos expériences Internet. C’est un peu de l’exploration que nous faisons. Il faut savoir avancer, mais aussi reculer lorsqu’on se rend compte qu’on n’est pas dans la bonne voie. Cela peut être facilement un gouffre financier.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Monsieur Descôteaux, j’entends souvent dire que *Le Devoir* est un journal d’intellectuels et vous êtes réputé pour votre indépendance et votre intégrité.

I am interested in the term “director.” and I believe you are the eighth director since 1910. Where did the term come from? Is it the same as being publisher or editor? Is the term peculiar to *Le Devoir*? Are there any other newspapers in Quebec that have what is referred to as a director?

[Translation]

Mr. Descôteaux: I think that this tradition goes back to a time where the word “director” was used instead of publisher. In France, the president and CEO of the newspaper *Le Monde*, for example, is called the director. That is his title. In reality, I am the president and CEO of the company, but I always sign with the title of director. That is part of the tradition.

[English]

Senator Graham: Are you the final arbiter in terms of editorial policy?

[Translation]

Mr. Descôteaux: I am the final authority on all editorial issues, editorial policy and commercial policy. Of course, we have a board of directors and an executive committee like all companies do. In the board of directors and the executive committee, we never discuss editorial issues. Members do, of course, make comments to me because they read the newspaper, but they never try to put pressure on me or make suggestions.

On the commercial front, it is different. We debate these things. I submit commercial policies, contracts and budgets, and a collective decision is generally made by consensus. There is a very clear line in the board of directors. That stems from both our rules and the tradition that the board does not interfere in editorial matters.

[English]

Senator Graham: Do you establish the editorial policy in collaboration with your editors?

[Translation]

Mr. Descôteaux: Yes, we have two committees. The editorial page committee, which brings together the editorialists, meets every day. I almost always take part in those meetings. We discuss policies, editorials and commentary that we will make. We influence each other on fundamental issues. I reserve the right to make the final decisions. However, we give our editorial writers a great deal of latitude. Even if I am sometimes not comfortable with positions taken by someone, we will let the person develop those positions as long as the editorial is then signed by him or her. For example, Jean-Robert Sansfaçon, Josée Boileau and Serge Truffaut sign their editorials.

Ce titre de «directeur» retient mon attention. Et je crois que vous êtes le huitième directeur depuis 1910. D’où vient cette désignation? Est-ce la même chose que l’éditeur ou le rédacteur en chef? Cette appellation est-elle propre au journal *Le Devoir*? Y a-t-il d’autres journaux au Québec qui ont un directeur?

[Français]

M. Descôteaux: Je crois que c’est une tradition qui remonte à une certaine époque où plutôt que d’être l’éditeur, on employait l’expression «directeur». En France, le président-directeur général du journal *Le Monde*, par exemple, est le directeur du journal. C’est son titre. Dans les faits, je suis le président-directeur général de l’entreprise, mais je signe toujours avec le titre de directeur. Cela fait partie de la tradition.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Est-ce vous qui avez le dernier mot en ce qui a trait à la politique éditoriale?

[Français]

M. Descôteaux: Je suis l’autorité ultime de toutes les questions de rédaction, de politique rédactionnelle et de politique commerciale. Nous avons, bien sûr, un conseil d’administration et un comité exécutif comme dans toutes les entreprises. Au conseil d’administration et au comité exécutif, nous ne discutons jamais de questions de rédaction. Bien sûr, les membres vont me faire des commentaires parce qu’ils sont des lecteurs du journal, mais jamais ils ne vont tenter d’exercer des pressions ou de faire des suggestions.

Sur le plan commercial, c’est différent. Nous avons des débats. Je soumetts les politiques commerciales, les contrats, les budgets et une décision commune est prise généralement par consensus. La ligne au conseil d’administration est très claire. Cela fait partie à la fois de nos règlements et aussi de la tradition, pour le conseil, de ne pas intervenir dans les questions de rédaction.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Établissez-vous la politique éditoriale en collaboration avec les rédacteurs en chef?

[Français]

M. Descôteaux: Oui, nous avons deux comités. Un comité pour la page éditoriale composé des éditorialistes. On se réunit à tous les jours. Je participe à ces réunions presque à tous les jours. Nous discutons des politiques, des éditoriaux et des commentaires que nous allons faire. Nous nous influençons les uns les autres sur des questions fondamentales. Je me réserve les décisions finales. Cependant, nous allons donner une large autonomie aux éditorialistes. Même si parfois je ne suis pas à l’aise avec les positions prises par quelqu’un, nous allons le laisser développer ses positions dans la mesure où l’éditorial est aussi signé par la personne dans notre journal. Par exemple, Jean-Robert Sansfaçon, Josée Boileau et Serge Truffaut ont leur nom en bas de l’éditorial.

Our editorial policy is personalized. That is part of the newspaper tradition in Quebec; all newspapers sign their editorials, except for the English papers. *The Gazette* does not sign its editorials. This practice gives the author of the editorial more latitude.

Our second committee deals with information and meets once or twice a day to decide on the content of the next day's paper and to plan the content for upcoming days. I attend those meetings fairly regularly, but I do not always go. My role is basically to set the general policy for news and information. Like any other newspaper, we have a team in place to manage this function on a day-to-day basis. A newspaper is a daily business and sometimes everything changes from one hour to the next. So we need to allow those responsible, the publishers, desk managers and editorialists, a lot of leeway and freedom to react.

[English]

Senator Graham: You mention the trusteeship that was set up in, I believe, 1932?

Mr. Descôteaux: In 1928.

Senator Graham: If I heard you correctly, the trusteeship prevents the paper from being sold or inherited.

Mr. Descôteaux: Yes.

Senator Graham: That is an interesting word, "inherited." Have you been approached at any time by some of the big chains with offers to purchase?

[Translation]

Mr. Descôteaux: Yes, by Conrad Black, to mention just one. He tried to buy *Le Devoir* several times. We have often had offers. Again recently, someone phoned me on behalf of an anonymous person or group that did not want to be identified and asked whether it would be possible to buy *Le Devoir*. The answer is no, the newspaper does not belong to me. It would be quite complicated from a legal stand to sell *Le Devoir*. We would have to ask a judge to change the trust deed, which would be possible, but everyone would have to agree: the board of directors, the trustees, the union, the former directors, et cetera. A judge would not agree to change a trust deed simply at the request of the director or someone else. It really is very complicated.

[English]

Senator Graham: You mentioned financial support for diversity — I think that was the term you used — and how you might receive some help, presumably financial help, without affecting your independence. I do not know how you could do that.

You also talked about the creation of an independent press fund financed partly by the industry itself. Would you anticipate the government making any sort of contribution to that fund?

Il y a aussi une personnalisation de la politique éditoriale. Cela fait partie de la tradition des journaux au Québec; tous les journaux signent leurs éditoriaux, sauf les journaux anglophones. *The Gazette* ne signe pas ses éditoriaux. Cela donne une marge de manœuvre plus grande à l'auteur de l'éditorial.

Nous avons un deuxième comité de l'information qui se réunit une ou deux fois par jour pour décider du contenu du journal de la journée et planifier le contenu des journaux des prochains jours. Je participe à ces réunions de façon assez régulière, mais parfois je n'y vais pas. Sur l'essentiel, je vais intervenir surtout pour donner des orientations générales de l'information. Il y a toute une équipe en place, comme dans tout autre journal qui voit à la gestion quotidienne. Un journal se fait au jour le jour et des fois, d'heures en heures, tout change. Il faut donc laisser aux responsables, aux éditeurs, aux chefs de pupitre et aux rédacteurs beaucoup de marge de manœuvre et de liberté pour réagir.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Vous avez parlé de la fiducie qui avait été constituée, je crois, en 1932?

M. Descôteaux: En 1928.

Le sénateur Graham: Si je vous ai bien compris, selon l'accord de fiducie, le journal ne peut être ni vendu ni laissé en héritage.

M. Descôteaux: C'est exact.

Le sénateur Graham: Voilà une expression intéressante, «laissé en héritage». Vous est-il jamais arrivé que de grandes chaînes vous proposent d'acheter *Le Devoir*?

[Français]

M. Descôteaux: Oui, pour en mentionner une, Conrad Black. Il aurait voulu à quelques reprises acheter *Le Devoir*. Nous avons souvent eu des propositions. Encore récemment, quelqu'un m'a téléphoné au nom d'une autre personne ou d'un groupe anonyme qu'on n'a pas voulu identifier pour demander s'il était possible d'acheter *Le Devoir*. La réponse est non, le journal ne m'appartient pas. Il serait légalement assez compliqué de vendre *Le Devoir*. Il faudrait s'adresser à un juge pour obtenir la modification de l'acte de fiducie, ce serait possible, mais il faudrait que tout le monde soit d'accord: le conseil d'administration, les fiduciaires, le syndicat, les anciens directeurs, et cetera. Un juge n'accepterait pas de modifier un acte de fiducie tout simplement sur la demande du directeur ou de quelqu'un d'autre. C'est vraiment très compliqué.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Vous avez parlé de soutien financier à la diversité — je crois que c'est l'expression que vous avez employée — et de la manière dont vous pourriez recevoir une certaine aide, présumément une aide financière, sans compromettre votre indépendance. Je ne sais pas comment vous y parviendriez.

Vous avez aussi parlé de la création d'un fonds indépendant de la presse qui serait partiellement financé par l'industrie même. Vous attendriez-vous à ce que le gouvernement contribue à ce

I mean the government at various levels. Presumably since we represent the federal government in this particular hearing, we would talk about a federal government contribution or fund.

[Translation]

Mr. Descôteaux: I made the same suggestion to the Government of Quebec. A parliamentary commission looked into the issue of concentration of the press three or four years ago. The idea was that there should always be as many sources of information as possible. Ideally, governments should not play any role in managing such a fund. In order to get it started, they could make an initial contribution. But I believe that the rest should come from the industry itself. Some of us who have given thought to this matter have concluded that the best approach would be the one that I am suggesting, that is, imposing tangible benefits when transactions take place. That is already done in the area of electronic communications. The CRTC imposes it. If I remember the numbers correctly, when Quebecor bought TVA, \$30 million for tangible benefits was set aside to create new programming to support the Union des artistes and things like that.

We feel that if the powers of the CRTC and the Competition Bureau were amended, it would be possible — where companies want to buy a newspaper or a television station, if we are working in a cross-ownership context, which is increasingly the case — to make sure that pluralism and diversity of our information sources is a reality.

[English]

Senator Graham: What is your circulation?

[Translation]

Mr. Descôteaux: We sell 42,500 copies on Saturday and 26,000 on weekdays.

[English]

Senator Phalen: There have been concerns brought to this committee about the migration of classified advertising from the newspapers to the Internet and the subsequent decrease in revenues. Would you care to comment on that concern if, in fact, it is a concern for you?

[Translation]

Mr. Descôteaux: That is a fact. It is true that there is a migration of classified advertising toward the Internet and other media. Let us look at the automotive sector. In Quebec, and I imagine that this is true in the other provinces, we have magazine-type publications that people can buy. These are filled with ads for used vehicles, boats, motorcycles, et cetera. These are classified ads that are no longer going to the newspapers. They have gone to these very popular magazines. There is also the

fonds? Je pense ici aux divers ordres de gouvernement. Puisqu'à la présente audience nous représentons le gouvernement fédéral, nous devrions parler d'une contribution ou de fonds du gouvernement fédéral.

[Français]

M. Descôteaux: J'ai soumis la même idée au gouvernement du Québec. Il y a eu une commission parlementaire sur la situation de la concentration de la presse il y a maintenant trois ou quatre ans. L'idée était de toujours pouvoir assurer la présence d'un plus grand nombre possible de sources d'information. Idéalement, il faudrait faire en sorte que les gouvernements soient absents de la gestion d'un tel fonds. Il pourrait, afin de permettre son lancement, faire une première contribution. Mais pour le reste, je crois que cela devrait venir du milieu lui-même. Nous avons été quelque-uns à réfléchir à la question pour en arriver à la conclusion que la meilleure façon de procéder serait celle que je suggère, par le biais de l'imposition d'avantages tangibles lorsque surviennent des transactions. Cela se fait dans le monde des communications électroniques. Le CRTC l'impose. Si je me souviens bien des données, dans le cas de la transaction de Quebecor, lorsqu'ils ont acheté TVA, un montant de 30 millions de dollars pour des avantages tangibles est allé à la création de nouvelles émissions pour un soutien à l'Union des artistes, des choses comme cela.

On croit que si les pouvoirs étaient modifiés au CRTC et au Bureau de la concurrence, on pourrait — dans le cas d'entreprises qui veulent acheter un journal, ou une station de télévision, mettons-nous dans le contexte de la propriété croisée, c'est un phénomène de plus en plus présent — faire en sorte qu'on assure une pluralité et une diversité de source d'information.

[Traduction]

Le sénateur Graham: À combien s'élève le tirage du journal?

[Français]

M. Descôteaux: Le samedi, 42 500 exemplaires vendus et la semaine, 26 000 exemplaires vendus.

[Traduction]

Le sénateur Phalen: Le comité a été informé des préoccupations qu'ont certains au sujet du fait qu'une part de la publicité sous forme d'annonces classées ait passé des journaux à Internet et que les revenus des journaux ont par conséquent diminué. Auriez-vous l'obligeance de nous en parler, si effectivement c'est là une préoccupation pour vous?

[Français]

M. Descôteaux: C'est un fait. Il est vrai qu'il y a une telle migration des annonces classées vers Internet ou vers d'autres médias. Je vais donner l'exemple des automobiles. Nous avons au Québec, j'imagine que c'est la même chose dans les autres provinces, des publications sous forme de magazines qu'on achète. Ce ne sont que des annonces d'automobiles usagées, de bateaux, de motocyclettes, et cetera. Ce sont des annonces classées qui ne sont plus dans les journaux. Elles sont allées vers ces

Internet, which is one reason that newspapers want to have a presence on the Internet, so that they can also get these classified ads on line. The other problem area is employment ads. We are seeing a substantial drop in employment advertising in newspapers because the ads have migrated to specialized Internet employment sites.

[English]

Senator Phalen: How can you address the problem? Is there a solution?

[Translation]

Mr. Descôteaux: There is no magic solution. We are trying to develop a presence on the Internet precisely to try to deal with this. And we need to develop other advertising sectors that can be more profitable for newspapers, new sources of income. It is not easy. The numbers show that newspaper share of the overall advertising pie has been decreasing over the past 15 or 20 years. As the years go by, new advertising media appear and this means less advertising revenue for the papers.

We had difficulty last year, especially with our advertising revenue, and we had to increase the retail price of the paper to compensate for that lost revenue.

[English]

Senator Phalen: Mr. Roger Landry, former publisher of *La Presse*, testified before this committee as follows:

No law, regulation or policy could guarantee information quality better than the desire and financial ability of a media organization to promote a quality strategy.

Do you believe there is any role for government regulations to ensure that Canadians have access to both quality and diversity of the news?

[Translation]

Mr. Descôteaux: Yes, I think that the government can play a role as long as it is not a political one. Its role should be simply to oversee the market when transactions occur, as it does concerning commercial competition, which is also a concern when it comes to ensuring that diverse information sources are available in a given market.

In the early 1980s, the federal government stepped in to prevent a newspaper chain from buying up television networks in the same market. The rules have changed. In Quebec, we have the Quebecor group that owns two large-circulation dailies — together accounting for 44 per cent of sales in Quebec — and that also owns the TVA network, which makes it hugely powerful.

On the other side, we have Gesca with seven dailies — totalling around 51 per cent of French daily newspaper circulation in Quebec. That poses a problem. I think that if Gesca were to

magazines très populaires. Il y a aussi Internet, d'où l'intérêt pour les journaux d'être présents sur Internet afin de mettre aussi ces annonces classées sur Internet. L'autre problème concerne les offres d'emplois. On constate une diminution importante des offres d'emploi dans les journaux qui ont migré vers les sites Internet spécialisés pour les offres d'emploi.

[Traduction]

Le sénateur Phalen: Comment pouvez-vous remédier à ce problème? Y a-t-il une solution?

[Français]

M. Descôteaux: Il n'y a pas de solution miracle. Nous tentons de développer une présence sur Internet justement pour essayer de compenser. Par ailleurs, il faut essayer de développer d'autres secteurs d'annonces qui peuvent être davantage payants pour les journaux, de nouvelles sources de revenu. Ce n'est pas évident. On voit que la part de la tarte publicitaire totale des journaux va en diminuant depuis 15 ou 20 ans. D'année en année, de nouveaux supports publicitaires apparaissent et ce sont des revenus en moins pour les journaux.

L'an dernier, nous avons eu des difficultés, particulièrement dans les revenus publicitaires, et nous avons dû augmenter le prix de vente du journal afin de compenser les revenus publicitaires perdus.

[Traduction]

Le sénateur Phalen: M. Roger Landry, ancien éditeur de *La Presse*, au cours d'un témoignage devant votre comité avait déclaré:

Aucune loi, aucun règlement, aucune politique ne peut mieux garantir la qualité de l'information que la volonté et la capacité financière d'un groupe de presse à promouvoir une stratégie de qualité.

Croyez-vous que par les règlements le gouvernement a un rôle à jouer pour faire en sorte que les Canadiens aient accès à une programmation diversifiée et de qualité en matière de nouvelles?

[Français]

M. Descôteaux: Oui, je pense que le gouvernement peut exercer un rôle à la condition qu'il ne soit pas politique. Ce rôle doit tout simplement faire en sorte de surveiller le marché lorsque des transactions interviennent, comme on le fait pour la concurrence au plan commercial qui est aussi une préoccupation pour la pluralité des sources d'information dans un même marché.

Le gouvernement canadien, au début des années 1980, a déjà interdit à un groupe de presse d'être aussi propriétaire de chaînes de télévision dans un même marché. Les règles ont été changées. Nous avons aujourd'hui, au Québec, un groupe Quebecor propriétaire de deux quotidiens à très grand tirage — ce qui représente 44 p. 100 du tirage au Québec — et qui est propriétaire du réseau TVA qui lui donne une force extraordinaire.

Nous avons de l'autre côté Gesca avec sept quotidiens — ce qui représente à peu près 51 p. 100 du tirage des quotidiens au Québec — dans la presse francophone. Cela pose un problème. Je

decide to sell *Le Soleil* in Quebec city tomorrow morning, Quebecor should not be allowed to buy that paper. That is what should happen, but no one can prohibit it as things stand now. So we need to make it possible for someone to say no, that cannot be done. I feel that the Competition Bureau should ideally play that role and say that in Quebec city, for example, there are two dailies. They can coexist. There is no doubt that if Quebecor bought *Le Soleil*, it would probably be with the intention of closing it down in the medium term. So it would be a loss.

So there need to be rules put in place that everyone is aware of and that are enforced. This is done in other countries, in the United States and Europe. I think that we could come up with an approach, in the Canadian way, as we say, to ensure diversity without directly interfering in how newspapers are managed. I believe that there are parameters that can easily be followed.

The Chairman: To follow up on what you just said about the Competition Bureau, the tradition in Canada has been that the Competition Bureau basically makes decisions on the basis of the advertizing market, but does not take into account, directly or indirectly, what some people call the market of ideas.

Is there not a risk in giving a government agency a mandate to think about considerations other than purely economic ones? If it starts to talk about ideas, and therefore about politics, among other things, in addition to things that are easily quantifiable, is there a danger there?

Mr. Descôteaux: There is always a risk, which will depend a great deal, when it comes down to it, on the people who will be called on to set and enforce the rules. In this area, what is important is to ensure that clear rules are established, that jurisprudence is developed and that the parameters are properly followed.

It is less risky than the reactions of politicians that are going to get upset someday and threaten to pass legislation to place limits on newspaper ownership in Canada, as Mr. Chrétien did when he was seeing red because Conrad Black was attacking him through his newspapers. If that had gone further, knowing Mr. Chrétien, he may well have passed a law. In my opinion, it would have been much more dangerous to have that kind of impulsive and unplanned intervention coming out of nowhere, just because a politician got mad or a press magnate became too powerful.

So we need rules that everyone can agree on. In the broadcasting sector, those rules were accepted from the outset. We do not really hear anyone protesting the presence of the CRTC. Some people would like it to be stricter, others less strict, but it is widely accepted that the CRTC should play a role in regulating the broadcast market.

I think that this system could be applied to the written press, on the condition that the rules need to be transparent, simple and easy to enforce. All the problems could be avoided if the initiative

pense que si demain matin, par exemple, dans la ville de Québec, Gesca décidait de vendre le journal *Le Soleil*, on ne pourrait pas accepter que Quebecor achète le journal *Le Soleil*. Il faudrait, mais personne ne peut l'interdire aujourd'hui. Il faudrait donc que quelqu'un puisse dire que non, ce n'est pas possible. Je pense que ce rôle revient idéalement au Bureau de la concurrence pour dire que dans une ville comme Québec, il y a deux quotidiens. Ils peuvent coexister. Il est certain que si Quebecor achète *Le Soleil*, ce sera probablement pour le fermer à moyen terme. Ce serait donc une perte.

Il s'agit alors de s'assurer d'établir des règles connues de tous et de les appliquer tout simplement. Cela se fait dans d'autres pays, aux Etats-Unis et en Europe. Je pense qu'on pourrait aussi, à la manière canadienne comme on dit, trouver des façons de faire en sorte d'assurer une pluralité sans intervenir directement dans la gestion des journaux. Je pense qu'il y a des corridors qui peuvent être respectés très facilement.

La présidente: Pour enchaîner sur ce que vous venez de dire au sujet du Bureau de la concurrence, la tradition au Canada a été que le Bureau de la concurrence, essentiellement, prend ses décisions en termes du marché de la publicité, mais ne touche, ni de près ni de loin, à ce que certains appellent le marché des idées.

N'y a-t-il pas un danger lorsqu'on donne à une agence gouvernementale le mandat de penser à autre chose que les questions purement économiques? Si elle commence à parler des idées donc, entre autres, de la politique en plus des choses qui sont plus facilement chiffrables, est-ce dangereux?

M. Descôteaux: Il y aura toujours un danger qui tiendra beaucoup dans le fond aux personnes qui seront appelées à déterminer et à appliquer des règles. Dans ce domaine, il faut tout simplement s'assurer que des règles claires soient établies, qu'il y ait une jurisprudence qui s'établisse et qu'on suive bien ces paramètres.

C'est moins dangereux que d'avoir des réactions de politiciens qui, un bon jour, vont se choquer et menacer d'adopter une loi pour imposer des plafonds à la propriété dans des journaux au Canada, comme M. Chrétien l'a déjà fait lorsqu'il était excédé d'avoir Conrad Black qui lui menait une guerre dans ses journaux. Si cela avait été plus loin, connaissant M. Chrétien, il est bien possible qu'il aurait pu faire adopter une loi. Je pense que cela aurait été beaucoup plus dangereux, à savoir ce type d'intervention intempestive, imprévue, venue de ne nulle part, parce qu'un politicien est choqué ou parce qu'un magnat de la presse est devenu trop puissant.

Il faut donc se donner des règles qui feront consensus. Si on prend le domaine de la radiodiffusion, dès le point de départ ces règles ont été acceptées. On n'entend personne vraiment protester contre la présence du CRTC. Certains voudraient qu'il soit plus sévère, d'autre moins, mais on accepte très bien que le CRTC exerce un rôle de régulation du marché des ondes.

Je pense qu'on pourrait l'appliquer *mutatis mutandis* au monde de la presse écrite, mais à la condition que ces règles soient transparentes, simples et faciles à appliquer. On pourrait éviter

included a review provision in the legislation so that the system could be evaluated a few years down the road.

The Chairman: You mentioned earlier that ownership concentration negatively affects independent media and independent newspapers. You gave an example. You said that the big players sign exclusive agreements with some of their advertising clients that can include exclusive access to news and information. Can you explain that to us a little bit?

Mr. Descôteaux: Yes, of course. This happens particularly in the cultural area, in the performing arts. I will give you the example of the Montreal Jazz Festival, sponsored by *La Presse*; I would say that 95 per cent of the festival's advertising budget in the written press goes to *La Presse*.

That newspaper has the exclusive interview rights to the major performers who come to Montreal in the summer. That is part of the agreement, and the other dailies have to be satisfied with covering the performances, getting a short interview with a little-known performer, pianist or jazz musician.

I believe that this violates freedom of information. It deprives readers of the other newspapers from getting this information; this is true of our paper, but also the other cultural newspapers, including those of Quebec. But Quebecor does the same thing on its side. They have both become major empires that are so powerful that if you are not part of one or the other, you get crushed.

Quebecor strength lies in its newspapers and TVA. Gesca's power is based on *La Presse*, and also Radio-Canada. *La Presse* and Radio-Canada signed a cooperation agreement with Gesca a few years ago. It still exists in part, and it means that *La Presse* does a lot of things with Radio-Canada. It is understandable that *La Presse* decided to react and protect itself from the Quebecor group that includes *Le Journal de Montréal* and TVA. The result is that those that do not belong to either group have much less room to manoeuvre and get squeezed on the commercial front, in particular. It is true for *Le Devoir*, but it is also true for publications like *Voir* and similar cultural publications.

The Chairman: You are not required to make a profit; you cannot operate at a loss indefinitely, but you do not have the same obligation as newspapers in the major chains do to make substantial profits.

Mr. Descôteaux: Let us say that we are a public enterprise. We have shareholders and we have to be accountable to our shareholders.

Unlike other newspapers, all of our financial data and results are public and are published every year. Our annual shareholders meeting will be held at the end of May.

tout problème lorsqu'on ferait une telle chose si on avait une disposition de réexamen dans la loi pour en faire une évaluation au bout de quelques années.

La présidente: Vous avez parlé tout à l'heure des dommages causés par les effets difficiles de la concentration de la propriété aux médias indépendants et aux journaux indépendants. Vous avez parlé d'un exemple. Vous avez dit que les grands signent des ententes d'exclusivité avec certains de leurs clients publicitaires qui peuvent comprendre des engagements d'exclusivité pour les nouvelles, pour l'information. Pouvez-vous nous expliquer cela un petit peu?

M. Descôteaux: Oui, bien sûr. Ce sont des choses qui se font particulièrement dans le domaine culturel, dans le domaine du spectacle. Je vais vous donner l'exemple du Festival de jazz de Montréal commandité par le journal *La Presse*; je dirais que 95 p. 100 des budgets publicitaires du Festival de jazz dans la presse écrite vont au journal *La Presse*.

Pour les principaux artistes qui vont venir à Montréal à l'été, *La Presse* va avoir l'exclusivité des entrevues avec des grands noms. Cela fait partie de l'entente et les autres quotidiens doivent se contenter de couvrir les spectacles, d'avoir une petite entrevue avec un artiste, un pianiste ou un jazzman pas très connu.

Cela brime, je pense, la liberté d'information. Cela prive les lecteurs des autres journaux; de notre journal, mais aussi des autres journaux culturels, des journaux de Québecor aussi. Mais Québecor fait la même chose à l'inverse. Ils sont devenus deux grands empires avec une force considérable telle que si vous n'êtes pas dans l'un ou l'autre, vous êtes écrasé.

La force de Québecor, ce sont ses journaux et TVA. La force de Gesca, ce sont *La Presse*, et aussi Radio-Canada. *La Presse* et Radio-Canada ont convenu d'une entente de coopération avec Gesca il y a quelques années. Elle est encore en partie en vigueur de sorte que *La Presse* fait beaucoup de choses avec Radio-Canada. On comprend pourquoi *La Presse* a voulu réagir et se protéger du groupe Québecor qui comprend *Le Journal de Montréal* et TVA. Le résultat est que ceux qui ne sont pas dans l'un ou dans l'autre groupe ont un espace de plus en plus réduit et se font écraser au plan commercial particulièrement. C'est vrai pour *Le Devoir*, mais c'est vrai aussi pour des publications comme *Voir* et les publications culturelles de cette nature.

La présidente: Vous n'êtes pas obligé de faire des profits; vous ne pouvez pas faire des pertes éternellement, mais vous n'avez pas les mêmes obligations que les journaux des grandes chaînes, à savoir faire des profits très intéressants.

M. Descôteaux: Disons que nous sommes une entreprise publique. Nous avons des actionnaires et nous devons rendre des comptes à nos actionnaires.

Contrairement aux autres journaux, toutes nos données financières et résultats financiers sont publics et sont publiés à chaque année. Notre réunion annuelle des actionnaires se tiendra à la fin du mois de mai.

We are required to make profits in order to grow, but profit seeking is not our top priority.

Let me give you an idea of our shareholders attitude. One of our shareholders is Charles Sirois, of the Sirois family and Télésystème. He and his family invested \$300 000 in *Le Devoir* in 1995. When I was made director, I met with him. The first thing he asked me, jokingly, was: "When am I going to get dividends?" Immediately he told me: "You know that we invested to help *Le Devoir*." We signed a write-off the next day.

I would like to be in a position to pay dividends to our shareholders one day, if only to demonstrate the profitability of *Le Devoir*. Newspapers are businesses that can be very profitable, as you mentioned in your interim report.

Our goal is to make profits in order to grow. Unfortunately, over 90 years, years in which *Le Devoir* has actually managed to make a profit have been relatively rare. In the past six years, *Le Devoir* made a profit in three years and posted losses in three years.

The Chairman: My last question for this round is the following. A small budget of 15 million is absolutely minimal to publish a daily. However, you make do. It is impossible to do everything all at once. What do you have to forego or sacrifice, except for your salary?

Mr. Descôteaux: Indeed, we have to put up with certain conditions at *Le Devoir*. Everyone who works at *Le Devoir* accepts conditions inferior to those at other newspapers on the market. The advantage is professional independence. Employees working at *Le Devoir* also have a high level of job satisfaction.

Certain choices must of course be made. We have chosen to be a newspaper that focuses on specific sectors. We have developed niches. Unlike *La Presse* or the daily *The Gazette*, we do not aim to be all things for everyone. We cannot have a bridge column and still be the great political commentator.

Our niches are politics and culture. Those are the two main strengths of the newspaper. We dabble in economics, education and social affairs.

In the past few years, we have developed a strategy of investing most of our resources in enlarging our Saturday edition. We have added a number of sections to that edition. Among those editions, there is the Agenda section, a television and cultural activity schedule. There is also the Perspective section, which provides political analysis, and a lifestyle section. This strategy has produced results. Since 1998, our circulation has gone up by 16 per cent on the weekend, while circulation for all dailies has gone down.

Nous avons l'obligation de réaliser des profits afin de pouvoir nous développer, toutefois la quête de profit n'est pas notre objectif premier.

Permettez-moi de vous illustrer un peu l'attitude de nos actionnaires. Un de nos actionnaires est Charles Sirois, de la famille Sirois et de Télésystème. Celui-ci a investi avec sa famille 300 000 \$ dans *Le Devoir* en 1995. Lorsque j'ai été nommé directeur, je l'ai rencontré. La première chose qu'il m'a demandé, à la blague, est: «Quand vais-je avoir des dividendes?» Tout de suite il m'a dit: «Tu sais que nous avons investi pour aider *Le Devoir*. » Nous avons signé un « write-off » dès le lendemain.

J'aimerais être en mesure de verser des dividendes à nos actionnaires un jour, ne serait-ce que pour démontrer la rentabilité du journal *Le Devoir*. Les journaux sont des entreprises qui peuvent être très rentables, tel que vous l'avez souligné dans votre rapport intérimaire.

Notre objectif est de réaliser des profits pour pouvoir se développer. Malheureusement, en 90 ans, les années où *Le Devoir* a pu réaliser véritablement des profits ont été plutôt rares. Lors des six dernières années, *Le Devoir* a réalisé des profits trois ans et a encouru des pertes trois ans.

La présidente: Ma dernière question pour cette ronde est la suivante. Un petit budget de 15 millions est tout à fait minime pour produire un quotidien. Toutefois, vous y arrivez. Il n'est pas possible de tout faire en même temps. Que devez-vous laisser de côté ou sacrifier, sauf votre salaire?

M. Descôteaux: Effectivement, nous devons nous plier à certaines conditions au *Devoir*. L'ensemble des gens acceptent de travailler au *Devoir* dans des conditions inférieures à celles des autres journaux du marché. L'avantage se trouve sur le plan de l'autonomie professionnelle. Les employés éprouvent également une grande satisfaction à travailler au journal *Le Devoir*.

Bien sûr, il faut faire certains choix. Nous avons choisi d'être un journal qui met l'accent sur des secteurs particuliers. Nous avons développé des créneaux. Contrairement à *La Presse* ou au quotidien *The Gazette*, nous n'avons pas la vocation d'être à tous pour tous. Nous ne pouvons avoir la chronique de bridge et en même temps être le grand chroniqueur politique.

Nos créneaux sont la politique et la culture. Ce sont les deux principales lignes de force du journal. Nous touchons un peu aux secteurs de l'économie, de l'éducation et des affaires sociales.

Au cours des dernières années, nous avons développé une stratégie d'investir l'essentiel de nos ressources au développement de notre édition du samedi. Nous avons ajouté plusieurs cahiers à cette édition. Parmi ces ajouts, on retrouve l'Agenda, un horaire de télévision et des activités culturelles. On retrouve également le cahier Perspective offrant une analyse politique et un cahier sur le style de vie. Cette stratégie a produit des résultats. Depuis 1998, notre tirage a connu une croissance de 16 p. 100 la fin de semaine, alors que l'ensemble des quotidiens subit plutôt une diminution de leur tirage.

Our goal for the next few years is to tackle the weekday edition and to have a more substantial newspaper, covering a larger number of sectors. We want to print more pages and provide articles by more journalists.

Senator Corbin: Mr. Descôteaux, in your presentation you referred to New Brunswick. You mentioned the *L'Acadie nouvelle* and the Irving Company. You also indicated that central to the newspaper's mission were public morality, integrity, defence of French culture in America and advancement of French-Canadian society, or Quebec society, as it is more commonly known today.

That statement leads me to the following question. Are you forgetting the rest of French Canada?

You also indicated that the perspective in Ottawa is not the same as in Fredericton when it comes to the Irving case study in New Brunswick.

You seem to be very concerned by the Irving case. Like a number of others, I share that concern. Unfortunately, when you say that the perspective in Ottawa is not the same as in Fredericton when it comes to the Irving case study, let's be clear that in Fredericton, the Irving case is not being studied; there is absolutely no interest in that, and it is being left to federal authorities to settle what is perceived as the Irving problem in New Brunswick.

Add to that the fact that the University of Moncton, which launched a huge enrolment campaign a few weeks ago, chose one of the Irving brothers as a model.

In New Brunswick, the provincial government is not in charge, the Irving company is.

So could you explain your concern about the Irving case in New Brunswick?

Mr. Descôteaux: Last fall, I attended a conference in Moncton on concentration of the press, and senator Day was there too. In the past 15 or 20 years, I have had many occasions to go to New Brunswick to attend conferences or visit family. We have very cordial relations with the people from the *L'Acadie nouvelle*.

What I meant about not sharing the same point of view with respect to the Irving case in Ottawa and in Fredericton, New Brunswick is this. If you look at the problem of concentration of the press nationally, the Irving stake in the media world and in all of Canada does not seem to be such a big deal. However, when you live in New Brunswick, the Irving case is a real problem. I can see that you are well aware of that.

I realize that the Government of New Brunswick wants nothing to do with it and is putting up with a difficult situation. Our friends from *L'Acadie nouvelle* are suffering the consequences of that. For example, they have to buy their paper from the Irving company at a not very good price.

Notre objectif pour les prochaines années est maintenant de s'attaquer à l'édition de la semaine et d'avoir un journal plus substantiel, couvrant un plus grand nombre de secteurs. Nous souhaitons tirer un plus grand nombre de pages et offrir les reportages de plus de journalistes.

Le sénateur Corbin: Monsieur Descôteaux, au cours de votre présentation vous avez fait référence au Nouveau-Brunswick. Vous nous avez parlé de *L'Acadie nouvelle* et de la compagnie Irving. Vous avez également indiqué au cœur de la mission du journal, la moralité publique, l'intégrité, la défense de la culture française en Amérique et le progrès de la société canadienne-française, « québécoise » dit-on plutôt aujourd'hui.

Ce propos m'amène à la question suivante. Est-ce que vous oubliez le reste du Canada français?

Vous avez également indiqué ne pas voir la même perspective à Ottawa ou à Fredericton dans l'étude du cas Irving au Nouveau-Brunswick.

Vous semblez fort préoccupé par le cas Irving. Comme plusieurs autres, je partage cette préoccupation. Malheureusement, lorsque vous indiquez ne pas voir la même perspective à Ottawa ou à Fredericton dans l'étude du cas Irving, précisons qu'à Fredericton, on n'étudie pas le cas Irving; on est complètement désintéressé et on s'en remet aux autorités fédérales pour régler ce qui est perçu comme un problème Irving au Nouveau-Brunswick.

Ajoutons que l'Université de Moncton, qui a lancé il y a quelques semaines une grande campagne de souscription, a choisi comme modèle l'un des frères Irving.

Au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas le gouvernement provincial qui mène mais la compagnie Irving.

Pourriez-vous expliquer alors votre préoccupation du cas Irving au Nouveau-Brunswick?

M. Descôteaux: J'ai assisté l'automne dernier à un colloque sur la concentration de la presse qui s'est tenu à Moncton, auquel a assisté également le sénateur Day. Au cours des 15 ou 20 dernières années, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me rendre au Nouveau-Brunswick pour assister à des conférences ou visiter la famille. Nous avons des relations très cordiales avec les gens de *L'Acadie nouvelle*.

Mes propos selon lesquels on ne partage pas le même point de vue sur le cas Irving à Ottawa ou à Fredericton au Nouveau-Brunswick est le suivant. Si on envisage le problème de la concentration de la presse sur le plan national, la propriété Irving dans le monde de la presse et l'ensemble du Canada ne semble pas poser un grand problème. Toutefois, lorsqu'on vit au Nouveau-Brunswick, le cas Irving est un réel problème. Je constate que vous le ressentez bien.

Je suis conscient que le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne veuille rien faire de ce côté et tolère une situation difficile. Nos amis de *L'Acadie nouvelle* en assument les conséquences. Par exemple, ils doivent acheter leur papier de la compagnie Irving à un prix qui n'est pas le meilleur.

So it is a difficult case. In my opinion, provincial authorities should do something to correct the situation. One has to acknowledge, however, that provincial governments have little power to intervene.

In Quebec, a parliamentary committee has addressed with the issue. A report was released, suggesting a certain number of interventions. Everyone found those interventions to be very watered down and modest. But in reality, the Government of Quebec, like the governments of other provinces, has no power to legislate in the area of media ownership in the province.

That is why I have come to the conclusion that the Competition Bureau could intervene in this case. Allow me to add a brief comment in response to a question from the chair. I remember hearing the former head of the Competition Bureau mention that this was an avenue that could be explored.

I would like to answer your question about defending French culture and French Canadian society. Defending French Canadians, wherever they may be, is part of the history of *Le Devoir*.

In New Brunswick, in the history books, I have seen photos of Henri Bourassa going by train, accompanied by delegations, to meet with the Acadians in the 30s and 40s.

This concern of francophone minorities in the other provinces has always been a part of our tradition at *Le Devoir*.

I have to say, to my great shame, that we are probably the only newspaper that takes any interest in this, because history having evolved, on in defending French Canadian society, or Quebec society, has become the main concern and you know how things have changed. In the major debates about French schools, the future of minorities and standing for our rights, we have always tried to be active.

Senator Corbin: Would you still describe your newspaper as a newspaper for intellectuals?

Mr. Descôteaux: In fact, we want to be a quality newspaper. anglophones talk about a "quality paper." Obviously, we reach a certain class of people. The latest survey shows that 60 or 65 per cent of our readers have a university degree. So they are quality readers and if they been through university, they have higher incomes. We are very different from the *Journal de Montréal*. We make no secret of that. We do not go after the same readership. A large number of our readers are intellectuals, yes, but the changes that we have made in the past ten years or so, were intended to make the newspaper more accessible, less restricted to intellectuals, easier to read and more in tune with the concerns of people's daily lives.

Senator Corbin: You have a columnist by the name of Paul Cauchon.

Mr. Descôteaux: Yes.

Il s'agit donc d'un cas difficile. À mon avis, il reviendrait aux autorités provinciales de faire quelque chose pour remédier à la situation. Il faut aussi convenir, toutefois, que les gouvernements provinciaux ont peu de pouvoir pour intervenir.

Au Québec, une commission parlementaire s'est penchée sur la question. Un rapport a été publié suggérant un certain nombre d'interventions. Ces interventions ont paru à tous très mitigées et très légères. Mais en réalité, le gouvernement du Québec, comme les gouvernements des autres provinces, n'a pas de pouvoir sur le plan législatif pour intervenir sur la propriété des médias dans une province.

Pour cette raison, je suis venu à la conclusion que le Bureau de la concurrence pourrait intervenir dans ce cas. Permettez-moi d'ajouter un bref commentaire en réponse à une question de la présidente. Je me souviens avoir entendu l'ancien président du Bureau de la concurrence souligner que cette avenue pourrait être explorée.

J'aimerais répondre à votre question sur la défense de la culture française et sur la société canadienne-française. La défense des Canadiens français, où qu'ils se trouvent, fait partie de l'histoire du journal *Le Devoir*.

Au Nouveau-Brunswick, dans des livres d'histoire, j'ai vu des photos illustrant Henri Bourassa se rendant en train, accompagné de délégations, rencontrer les Acadiens, dans les années 30 et 40.

Cette préoccupation des minorités francophones dans les autres provinces a toujours fait partie de notre tradition au journal *Le Devoir*.

Je dois dire, à ma grande honte, que nous sommes probablement le seul journal qui manifeste un peu d'intérêt pour ce sujet parce que, l'histoire ayant évolué, la défense de la société canadienne-française, québécoise maintenant, est devenue la préoccupation principale et vous savez comment les choses ont changé. Dans les débats importants sur les écoles françaises, l'avenir des minorités et la défense des droits, nous avons toujours tenté d'être présents.

Le sénateur Corbin: Vous qualifiez-vous toujours de journal pour intellectuels?

M. Descôteaux: En fait, nous voulons être un journal de qualité. C'est ce que les anglophones appellent le «quality paper». Évidemment, nous rejoignons une classe de gens. La dernière étude démontre que 60 ou 65 p. 100 de nos lecteurs possède un diplôme universitaire. Ce sont donc des lecteurs de qualité et s'ils sont passés par l'université, ils ont des revenus élevés. Nous sommes un journal très différent du *Journal de Montréal*. On ne s'en cache pas. On ne vise pas le même lectorat. Une grande partie de nos lecteurs sont des intellectuels, oui, mais les changements que nous avons faits depuis une dizaine d'années l'ont été dans le but de rendre le journal plus accessible, moins fermé à une classe d'intellectuels, plus facile à lire et plus ouvert sur les préoccupations des gens dans leur vie quotidienne.

Le sénateur Corbin: Vous avez un chroniqueur du nom de Paul Cauchon.

M. Descôteaux: Oui.

Senator Corbin: I read his column yesterday where he mentions mega control of Quebecor, et cetera. He referred to our interim report. He said that the report contained no recommendation. The intent of the committee was not to make recommendations at this stage. We have a lot of work to do yet before reaching that stage.

However, I much appreciated the irony — to call things by their name — when he mentioned the matter of Quebecor's assets. Basically, I think he is quite right and you have repeated his concerns here. How does one get out of such a situation? Should we get out of it or should we just let things go? I find it is clear — and like everyone else I am probably prejudiced to a certain extent — that today's press magnates are there first and foremost to make money. The more you control, the bigger the profits will probably be. At least one group has an avowed political agenda that you can find in the newspapers it controls. Enough said. The group is based in Winnipeg but shall remain nameless and I will not say anything about its political agenda. Are public opinion and the population being well served when the objective is to make always more money while cutting down on information? A lot of staff has been let go, whether journalists or editorialists. The independence of associated newspapers has been reined in, et cetera. Does this trend not worry you?

Mr. Descôteaux: Of course. There is a very high level of concern. Journalists in Quebec's information industry are concerned. These matters come up regularly when journalists hold a congress or panels or debates. Contrary to ordinary business, the press has a dual mission: social and commercial. A newspaper will be able to produce quality products if it makes profits and that is well accepted. What matters is the balance between the two and that balance is not always respected. I do not think that we can undo what exists today. You certainly remember the Kent commission report that was followed by a bill introduced in 1983 to which there was never any follow-up because the newspaper owners spoke out against it. I do not see how, today, we could undo the Quebecor, Gesca or CanWest empires or force CanWest to sell the newspapers it bought from Conrad Black. It would be a bit unrealistic.

However, we know that changes can occur. Back when Conrad Black owned over 40 per cent of all newspapers in Canada, representing almost half of what was published, it was quite a scandal and everyone found it terrible. No one saw any opportunity for change. One fine day, he had to sell his newspapers. Today, there is less concentration than there was then. It would be desirable to have regulatory mechanisms that could come into play when Can West decides — for their own reasons which will probably be financial — to get rid of a certain number of those newspapers, when Quebecor decides to sell the *Sun media* newspapers it owns, when *La Presse* — for reasons of diversification — decides to get rid of its newspapers. We will have to make sure that those who want to buy them will be able to enjoy a certain number of rules known to all. Some years ago, when the *Winnipeg Free Press* was sold together with the other

Le sénateur Corbin: Je lisais sa chronique d'hier où il parle du méga contrôle de Quebecor, et cetera. Il a fait référence à notre rapport intérimaire. Il a dit que ce rapport ne contenait aucune recommandation. Ce n'était pas l'intention du comité de faire des recommandations à ce stade. Il nous reste énormément de travail à entreprendre avant que nous arrivions à ce stade.

Par contre, j'ai beaucoup aimé son approche ironique — il faut le dire — lorsqu'il a traité de la question des avoirs de Quebecor. Au fond, je pense qu'il a entièrement raison et vous avez répercuté ici ces préoccupations. Comment sort-on d'une telle situation? Doit-on en sortir ou doit-on laisser faire les choses? Il m'apparaît évident — j'ai sans doute des préjugés comme tout le monde — que les grands magnats de la presse, aujourd'hui, sont là d'abord et avant tout pour faire de l'argent. Plus tu contrôles, plus tu risques de profiter énormément. Au moins un groupe a un agenda politique avoué qui se répercute dans les journaux qu'il contrôle. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Ce groupe est basé à Winnipeg, pour ne pas le nommer et pour ne pas dire quel est son agenda politique. Est-ce bien servir l'opinion et le citoyen quand l'objectif est de faire toujours plus d'argent et de lésiner sur l'information? Il y a eu beaucoup de réduction de personnel, tant chez les journalistes que les éditorialistes. On a limé sur l'indépendance des journaux associés, et cetera. Cette tendance ne vous inquiète-t-elle pas?

M. Descôteaux: Bien sûr. Il y a une inquiétude très élevée. Dans le milieu de l'information au Québec, les journalistes sont inquiets. Lors de congrès de journalistes, aux tables rondes et aux débats, ces questions reviennent régulièrement. Les entreprises de presse, contrairement aux entreprises ordinaires, ont une double mission: sociale et commerciale. Une entreprise de presse pourra produire des journaux de qualité si elle fait des profits et on accepte bien la chose. C'est l'équilibre entre les deux et cet équilibre n'est pas toujours respecté. Je ne crois pas qu'on puisse défaire ce qui existe aujourd'hui. Vous vous rappellerez le rapport de la commission Kent qui avait été suivi par un avant-projet de loi déposé en 1983, qui n'a jamais eu de suite parce que les propriétaires de journaux se sont élevés contre la chose. Je ne vois pas comment, aujourd'hui, on pourrait défaire l'empire Quebecor, Gesca ou Can West ou imposer à Can West de vendre les journaux qu'il a achetés de Conrad Black. Cela serait un peu irréaliste.

Cependant, on sait que des changements peuvent survenir. On se rappellera que lorsque Conrad Black était propriétaire de plus de 40 p. 100 des journaux au Canada et qu'il représentait près de la moitié des tirages des journaux, on se scandalisait et on trouvait cela épouvantable. On ne voyait pas de perspective de changements. Un beau jour, il a été obligé de mettre ses journaux en vente. Aujourd'hui, il y a moins de concentrations qu'il y en avait à cette époque. Il serait souhaitable qu'on ait des mécanismes de régulation qui pourraient entrer en jeu lorsque Can West décidera — pour des raisons qui sont les leurs, probablement financières — de se départir d'un certain nombre de ces journaux, que Quebecor voudra mettre en vente les journaux de *Sun media* qu'il possède, que *La Presse* — pour des raisons de diversification, voudra se défaire de ses journaux. Il faudra s'assurer que ceux qui voudront les acheter pourront

Thompson group's newspapers, a group of Winnipeg citizens wanted to buy the *Winnipeg Free Press*. They wanted to buy that newspaper which was a good one and keep it as a quality newspaper. I do not really know what happened, but I understand that it was not possible for them to purchase it. There were favourable circumstances. The Thompson Group wanted to dispose of it. It could very well be that tomorrow morning, newspapers from the CanWest, Irving or other groups might be put up for sale and that is when we should avail ourselves of the opportunity.

Meanwhile, the owners should be made aware of their social mission and should be made to understand, through political pressure, that they also have not only commercial but also social obligations to their readership to whom they should provide quality information. I will give you the example of Quebecor where the commercial concern is very strong. More specifically, when Mr. Péladeau senior was in charge, he compensated by giving visible support to *Le Devoir* which was much appreciated at that time and that allowed us to overcome major difficulties. In his case, that was a way to discharge his social duties and we have always had commercial ties with Quebecor. Quebecor does our printing and distribution and we pay cash on the barrel head for the services. The major owners have to understand that they too have that social duty that can be discharged in various ways. When I mentioned setting up a fund to support the independent press, that could be one way for those major groups to discharge their moral responsibilities.

The Chairman: How do you see that fund working? You mentioned postal subsidies for magazines and newspapers. Could it be an automatic subsidy of X per cent when certain criteria are met as is the case for postal subsidies? Or are you more of the view that the Council for the arts should grant bursaries to those who deserve them?

Mr. Descôteaux: Personally, I would prefer the Council for the arts model. You would need an independent organization at arm's length from governments, made up of people from the communications sector. They would simply review the requests made by the newspapers.

The mission of that organization would be to support existing newspapers, to help set up new press enterprises or, as the case may be, help those who might want to buy a newspaper. I think we have to create a structure which is flexible, simple to operate but especially at arm's length from governments.

The Chairman: Back to the question of the independence of newspaper publishers, a question which often comes back during our hearings. The status of *The Observer* in England was mentioned and others mentioned you. But how does one establish an independent status for the director, the publisher or

bénéficier d'un certain nombre de règles connues de tous. Il y a quelques années, lorsque le *Winnipeg Free Press* a été mis en vente avec les autres journaux du groupe Thompson, un groupe de citoyens de Winnipeg a voulu se porter acquéreur du *Winnipeg Free Press*. Ils étaient désireux d'acheter ce journal qui était un bon journal et lui donner une vocation de journal de qualité. Je n'ai pas su la fin de l'histoire, mais j'ai compris qu'il n'avait pas été possible de s'en porter acquéreur. Il y avait des circonstances favorables. Le groupe Thompson voulait s'en départir. Demain matin, il pourrait sûrement arriver que des journaux du groupe Can West, Irving ou d'autres soient mis en vente et c'est à ce moment qu'il faudra profiter de la situation.

Entre-temps, il faudrait que les propriétaires soient sensibilisés à leur mission sociale et qu'on leur fasse comprendre, par des pressions politiques, qu'ils ont aussi des obligations, pas uniquement commerciales mais aussi sociales envers leurs lecteurs, à fournir de l'information de qualité. Je vais vous donner l'exemple de Quebecor qui est un cas où la préoccupation commerciale est très forte. Particulièrement, lorsque M. Péladeau père était en poste, il compensait en donnant un appui tangible au journal *Le Devoir*, qui a été fort apprécié à cette époque et qui nous a permis de survivre à des difficultés importantes. Pour lui, c'était une façon d'assumer son rôle social et nous avons toujours des liens avec Quebecor au plan commercial. Quebecor s'occupe de notre impression et de notre distribution et nous les payons rubis sur l'ongle pour la chose. Il faut que les grands propriétaires comprennent qu'ils ont aussi cette vocation au plan social qui peut prendre diverses formes. Quand j'évoque la création d'un fonds de soutien à la presse indépendante, cela pourrait être une façon pour ces grands groupes de se décharger au plan moral de leurs responsabilités.

La présidente: Comment envisagez-vous le fonctionnement de ce fonds? Vous avez parlé des subventions postales pour les magazines et les journaux. Est-ce qu'il pourrait s'agir d'une subvention automatique de X p. 100, une fois certains critères atteints, comme c'est le cas pour les subventions postales? Envisagez-vous plutôt que le Conseil des arts puisse accorder des bourses à des bien-méritants?

M. Descôteaux: Personnellement je l'envisagerais plutôt sur la même base de fonctionnement que le Conseil des arts; il faudrait une organisation indépendante, à distance des gouvernements, dont pourraient faire partie des gens du secteur des communications. Ils étudieraient tout simplement les demandes faites par des journaux.

Cette organisation aurait pour mission de soutenir les journaux existants, d'aider à la mise sur pied de nouvelles entreprises de presse ou, le cas échéant, d'aider ceux qui voudraient racheter des journaux. Je pense qu'il s'agit de créer une structure qui soit souple, simple dans son fonctionnement mais surtout, qui soit à distance des gouvernements.

La présidente: Je reviens à la question de l'indépendance d'un directeur de journal qui revient souvent lors de nos audiences. On a parlé du statut du journal *The Observer* en Angleterre et d'autres qui vous ont cité. Mais comment établir un statut indépendant pour le directeur, l'éditeur ou le rédacteur en chef d'un journal

the editor of a newspaper without infringing on property rights? For example, should we go with the idea suggested a few years ago about contracts for editors of newspapers which are not already independent like *Le Devoir*? How can one establish an independent status?

Mr. Descôteaux: The Kent commission had come up with a rather elaborate proposal. It is interesting, but in practice it would rather difficult to implement. I do not really see how the contract formula could ensure the total independence of an editor over the contents of a newspaper.

Maybe that for a certain period everything will go fine insofar as there is a commonality of views between the editor of the newspaper and its owner. In principle, the owner of the newspaper will choose a qualified and competent editor who shares his personal views.

You could have a conflict similar to the one that happened at the *Ottawa Citizen* and its editor. You could wind up in an adversarial situation where the newspaper owner says: Here is your cheque, your contract has two years left on it, here are the two years, thank you and goodbye.

I think that there should be different ways to protect that independence. For example, if it is to be the responsibility of the journalists, one of the ways is to include provisions in the collective agreement ensuring respect for professional freedom and independence.

That is one way of doing it and with our newspaper, the collective agreement has a chapter about the public's right to be informed. Mechanisms have been set up to deal with cases where a journalist may think his articles are being censored. There is an internal appeal mechanism that allows the matter to be debated. That is one way of doing it.

I do not think there are really any other solutions, other than allowing competition to have free reign. The fact that there is a newspaper such as *Le Devoir* in Montreal influences the way newspapers deal with information. If there were only the *Journal de Montréal* and *La Presse*, would *La Presse* be more like the *Journal de Montréal* or vice-versa? The presence of a third newspaper such as *Le Devoir* improves the quality of the news, and forces the two other newspapers deal with subjects they would not deal with normally.

This is how diversity has a positive effect on competition. Having as many newspapers as possible available on different markets is probably the most effective way to do this. Of course, we must not be content with just one newspaper only, even in small markets. There are small newspapers, even in small markets, that provide information to the community and allow for greater circulation of information as well as diversity.

Senator Corbin: You mentioned a report of the National Assembly of Quebec on these issues. When was it published?

Mr. Descôteaux: The commission met during 2000-2001 and the report was published in 2002.

sans brimer les droits à la propriété? Par exemple, faudrait-il reprendre l'idée suggérée il y a quelques années de contrats pour les rédacteurs en chef des journaux qui ne sont pas déjà indépendants comme *Le Devoir*? Comment peut-on établir un statut indépendant?

M. Descôteaux: La commission Kent avait fait une proposition assez élaborée. Elle est intéressante mais, en pratique, elle est plutôt difficile d'application. Je vois mal comment la formule d'un contrat pourrait assurer la totale indépendance d'un rédacteur en chef sur le contenu d'un journal.

Peut-être que pendant une certaine période, tout va bien fonctionner dans la mesure où il y aura une communauté de vues entre le rédacteur en chef et le propriétaire du journal. En principe, le propriétaire du journal va choisir un rédacteur en chef de qualité, compétent, qui partage ses vues personnelles.

Il peut survenir un conflit comparable à celui qui s'est produit au *Ottawa Citizen* avec le rédacteur en chef. On va se retrouver dans une situation conflictuelle, où le propriétaire du journal dira: Voici ton chèque, il reste deux ans à ton contrat, voici les deux années, merci bonjour.

Je pense que les façons de protéger l'indépendance doivent être diverses. Par exemple, si la responsabilité revient aux journalistes, une de ces façons consiste à faire en sorte que dans la convention collective figurent des dispositions assurant le respect de la liberté et de l'autonomie professionnelles.

C'est une façon d'évoluer et au journal, notre convention collective prévoit un chapitre qui traite du droit du public à l'information. Des mécanismes ont été prévus dans le cas où un journaliste croit qu'il y a censure de ses articles. Il existe un mécanisme d'appel à l'interne qui permet de débattre de la chose. C'est une façon de faire.

Je pense qu'il n'y a pas vraiment d'autres façons, sinon que de faire en sorte que la concurrence joue. Le fait qu'il y ait à Montréal un journal comme *Le Devoir* a une influence sur la façon qu'ont les journaux de traiter l'information. S'il n'y avait que le *Journal de Montréal* et *La Presse*, est-ce que *La Presse* irait vers le *Journal de Montréal* ou serait-ce l'inverse? La présence d'un troisième journal comme *Le Devoir* oblige à davantage de qualité et force les deux autres journaux à traiter de sujets qu'ils ne traiteraient pas en temps normal.

C'est en ce sens que la diversité a un effet positif sur le plan de la concurrence. Le fait de retrouver le plus de journaux possible dans les divers marchés est probablement la façon la plus efficace qu'on puisse trouver. Bien sûr, ce n'est pas toujours dans les petits marchés qu'on va devoir se contenter d'un journal. Il existe de petits quotidiens, même dans des petits marchés, qui informent le public sur leur communauté et cela permet justement une plus grande circulation de l'information et davantage de diversité.

Le sénateur Corbin: Vous avez parlé d'un rapport de l'Assemblée nationale du Québec sur ces questions. Quand a-t-il été publié?

M. Descôteaux: La commission a siégé en 2000-2001 et le rapport a été publié en 2002.

Senator Corbin: Was it the Armande Saint-Jean commission?

Mr. Descôteaux: No, it was the National Assembly's Commission on Culture and Communications.

Senator Corbin: Would it be possible to obtain this document?

The Chairman: Absolutely.

Senator Corbin: Thank you.

[English]

Senator Graham: I believe that you mentioned that you were one of five independent newspapers left. Is that in French Canada or in Canada as a whole?

[Translation]

Mr. Descôteaux: Throughout Canada.

[English]

Senator Graham: That is across Canada. Would that include, in my province, *The Chronicle-Herald*, in Halifax, as one of the five?

[Translation]

Mr. Descôteaux: I do not know the names of the other newspapers. I checked this last year with the Canadian Daily Newspaper Association.

[English]

Senator Graham: For the record, the newspaper in Halifax is *The Chronicle-Herald*. While many efforts have been made to purchase *The Chronicle-Herald*, the owner, the Dennis family, has resisted selling.

I have one general question. One of our witnesses suggested that journalists in Quebec today are influenced by practices in North America, and that previous generations of Quebec journalists were influenced by practices in France. Do you have a view on that?

Given your extensive experience, are you able to highlight any differences between journalism in English Canada and French Canada?

[Translation]

Mr. Descôteaux: I fail to see major differences between the way journalism is practised in Quebec and in the other provinces of Canada. Essentially, we all have the same practices aside from a few differences. Editorials are signed in Quebec whereas they are not signed in English-language newspapers published elsewhere in Canada. Our way of working and our concerns are pretty much the same. We often see our role as that of watchdog of the public interest versus governments and large corporations. Many journalists in Canada and in Quebec engage in investigative journalism.

Le sénateur Corbin: Est-ce la commission Armande Saint-Jean?

M. Descôteaux: Non, c'est la commission de la culture et des communications de l'Assemblée nationale.

Le sénateur Corbin: Est-ce possible d'obtenir ce document?

La présidente: Absolument.

Le sénateur Corbin: Merci.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Je crois que vous avez mentionné que vous comptiez parmi les cinq journaux indépendants restants. Est-ce pour le Canada français ou le Canada tout entier?

[Français]

M. Descôteaux: Dans l'ensemble du Canada.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Pour tout le Canada. Cela inclurait-il, pour ce qui est de ma province, *The Chronicle-Herald*, à Halifax, qui compterait parmi ces cinq journaux indépendants?

[Français]

M. Descôteaux: Je ne connais pas le nom des autres journaux. C'est une vérification que j'ai faite l'an dernier auprès de l'Association canadienne des quotidiens.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Aux fins du compte rendu, le journal à Halifax est *The Chronicle-Herald*. Malgré les nombreux efforts déployés pour acheter *The Chronicle-Herald*, le propriétaire, la famille Dennis, a résisté.

J'ai une question d'ordre général. Un des témoins que nous avons entendus a laissé entendre qu'aujourd'hui au Québec, les journalistes sont influencés par les pratiques nord-américaines, et que les générations antérieures de journalistes québécois étaient quant à eux plutôt influencés par les pratiques ayant cours en France. Qu'en pensez-vous?

Étant donné votre vaste expérience, pouvez-vous nous parler des différences qui pourraient exister entre le journalisme pratiqué au Canada anglais et celui du Canada français?

[Français]

M. Descôteaux: J'aurais de la difficulté à voir vraiment de grandes différences entre la façon dont on pratique le journalisme au Québec et dans les autres provinces au Canada. Nous avons essentiellement les mêmes pratiques à part quelques différences. Je signalerais que les éditoriaux sont signés au Québec alors qu'ils ne le sont pas dans les autres journaux publiés en anglais au Canada. Notre façon de travailler et nos préoccupations sont sensiblement les mêmes. Nous voyons notre rôle souvent comme étant celui d'un chien de garde de l'intérêt public face aux gouvernements et aux grandes entreprises. Nous voyons des journalistes aussi bien au Canada qu'au Québec se préoccuper de journalisme d'enquête.

We are very much influenced by the way things are done in the United States. Quebec newspapers are slightly influenced by Europe and France, and Canadian newspapers are probably somewhat influenced by newspapers in Great Britain. Essentially, our way of doing things is typically North American. Journalism is of the same quality in English Canada as it is in Quebec.

Senator Corbin: I have one last question. How does one become CEO of *Le Devoir*? Did Henri Bourassa establish a process?

Mr. Descôteaux: The process is simple. When a CEO resigns, the five-member board of directors, as well as the three-member first trust, meet to appoint a CEO. For my appointment, the same process used in any other business was used: a headhunter was hired. He went over several nominations and came up with a short list of two or three nominees.

Senator Corbin: Were there candidates from within the organization and from the outside?

Mr. Descôteaux: Yes. Each candidate was interviewed. In the end, the CEO is simply appointed by the group. Traditionally, up until 1990, the editor-in-chief would replace the CEO of the newspaper. Thus, George Pelletier, editor-in-chief under Henri Bourassa, succeeded him.

It was only later that the firm began looking for candidates externally. Gérard Filion was a union activist, Claude Ryan was secretary of the Action catholique, Jean-Louis Roy was a university professor. Lise Bissonnette was the first journalist to have been trained at *Le Devoir* who became CEO.

We have now established a tradition of choosing CEOs who are journalists rather than people from the outside. It is a good thing, because journalists understand the business and its practices. However, one also has to make sure that people are properly trained within the newspaper, in order to make sure these people can take over, and that they will one day be able to manage the newspaper.

The Chairman: For one last time, I would like to come back to my question on independence. I am referring strictly to journalism, and not to the other responsibilities a CEO of *Le Devoir* may have. For very important issues, and I will take the most obvious example, the decision the newspaper made many years ago to support the sovereigntist cause, and, later on, the decision to no longer support this cause; do you alone make the decision, behind the closed doors of your office? Do you decide on your own that the papers's position will be such and such, or are you accountable to someone else?

Mr. Descôteaux: You describe the situation well. In the end, I go into my office and close the door behind me and make a decision. For instance, take the last Quebec election. We worked as an editorial team. Throughout the entire election campaign we

Nous sommes beaucoup influencés par la façon de travailler aux États-Unis. Il y a une certaine influence, mais minime, qui vient de l'Europe, de la France pour les journaux québécois et probablement de la Grande Bretagne pour les journaux canadiens. Essentiellement, nos façons de faire sont nord-américaines. Le journalisme est de qualité autant au Canada anglais qu'au Québec.

Le sénateur Corbin: J'ai une dernière question. Comment devient-on directeur du journal *Le Devoir*? Henri Bourassa avait-il prévu un processus?

M. Descôteaux: Le processus est simple. Lorsqu'un directeur démissionne, le conseil d'administration, composé de cinq membres et la première fiducie, composée de trois membres se réunissent pour nommer le directeur. Pour ma nomination, c'est le même processus qui a débuté comme pour toute autre entreprise: un chasseur de tête a été engagé. Il a fait le tour des nombreuses candidatures pour arriver à en circonscrire deux ou trois.

Le sénateur Corbin: Il y a eu des candidatures tant à l'interne qu'à l'externe?

M. Descôteaux: C'est exact. Chacun des candidats a été reçu en entrevue. À la fin, il est nommé tout simplement par le groupe. Traditionnellement, jusqu'à 1990, ceux qui succédaient aux directeurs du journal étaient les rédacteurs en chef. Ainsi, c'est George Pelletier, le rédacteur en chef de Henri Bourassa qui a succédé à celui-ci.

C'est seulement par la suite que l'entreprise s'est mise à rechercher des candidats à l'extérieur. Gérard Filion était un syndicaliste, Claude Ryan était secrétaire de l'Action catholique, Jean-Louis Roy, professeur d'université. Cependant, Lise Bissonnette est la première journaliste à être formée au journal *Le Devoir* à en être devenue directrice.

Nous avons maintenant établi la tradition de choisir des directeurs qui sont des journalistes plutôt que des gens de l'extérieur. C'est une bonne chose, parce que les journalistes savent mieux en quoi consiste cette entreprise, ses façons de faire. Par contre, il faut aussi prévoir à l'intérieur même du journal la formation de gens qui peuvent prendre la succession, afin qu'ils puissent être capables éventuellement de diriger le journal dans l'avenir.

La présidente: Je reviens une dernière fois à ma question sur l'indépendance. Je parle du plan journalistique et non pas des autres responsabilités qu'un directeur du journal *Le Devoir* peut avoir. Pour les très grandes questions, et je prends comme exemple la plus évidente, la décision que le journal a prise il y a je ne sais pas combien d'années d'appuyer la cause souverainiste et, éventuellement, une décision dans un avenir inconnu de ne plus appuyer cette cause ou de la poursuivre, est-ce vous uniquement, dans votre bureau, qui fermez les portes et décidez: voilà on va changer, ou êtes-vous redevable à quelqu'un?

M. Descôteaux: Vous avez bien décrit la chose. À la fin, je fermerai la porte de mon bureau et je prendrai la décision. Je vais donner comme exemple la dernière élection au Québec. Nous avons travaillé en équipe éditoriale. Nous avons tout au long de la

analyzed, voiced opinions on various policies and studied the government's record. After that, we had to take up a position. We held debates within the editorial team, but in the end, I was the one who wrote and signed the editorial. I locked myself in my office. I thought, I analyzed and weighed the different aspects of the situation before taking what became a very moderate position, along the lines of: "Yes, we must support the Parti Québécois, but for lack of a better option," because I had a lot of reservations. Decisions were important, but I chose the Parti Québécois because of its position on social policies, in particular, as compared to that of the Liberal Party. Nonetheless, I had reservations and I voiced them. The following day I received a certain number of phone calls, e-mails from Péquistes who were disappointed that I did not give them unconditional support. But in my soul and conscience, I could not do otherwise. Tomorrow morning, I would write the exact same thing with the same reservations.

You raised the issue of independence. I have always said that today, if there were a referendum, with essentially the same conditions which prevailed in 1995, which were basically that English Canada was doing nothing to meet Quebec's demands, it seems to me that this would be the only possible avenue. Ms. Bissonnette, who was then CEO, recommended a yes vote in the referendum.

The Chairman: I am not talking about your decisions, but about the process. For example, do you consult the trustees?

Mr. Descôteaux: No.

The Chairman: Do you tell them of your decision before publication?

Mr. Descôteaux: Absolutely not.

The Chairman: You treat them as though they were any other reader?

Mr. Descôteaux: They are truly treated just like any other reader. The board of directors is made up of people of very different political opinions, very diverse professional backgrounds. If we have to take a position on an economic issue on which I feel I do not have all the required expertise, and I know that one of my board members does, I will refrain from calling that person for advice, an explanation or a piece of information. I will find someone else to call, to make sure that these people are kept at arm's length. Never have I felt that the trustees criticized me or my predecessor on editorial positions, even during the referendum.

I know that some trustees must have choked on their coffee the morning Ms. Bissonnette recommended voting yes. However, that is the tradition, and they accept it very well. They knew what Ms. Bissonnette's views were before appointing her to her position.

We have discussions. When I was appointed, there were some very detailed interviews during which we discussed the future of the newspaper, my view about what we should do to guarantee its

campagne électorale fait des analyses, présenté des points de vue sur telle ou telle politique et fait le bilan du gouvernement. Après cela, il fallait prendre position. Nous avons eu des débats au sein de l'équipe éditoriale, mais à la fin, c'est moi qui a écrit et a signé l'éditorial. Je me suis enfermé dans mon bureau. J'ai réfléchi, analysé et pesé les divers aspects de la question avant de prendre une position qui fut très mitigée, qui consistait à dire: oui, il faut appuyer le Parti Québécois, mais nonobstant, parce que j'avais beaucoup de réserves. Les décisions étaient importantes, mais j'ai choisi le Parti Québécois en fonction de sa position par rapport à celle du Parti libéral sur les politiques sociales notamment. J'avais des réserves toutefois et je les ai exprimées. J'ai reçu le lendemain quantité de coups de téléphone, de courriels de péquistes qui étaient déçus de ne pas avoir reçu un appui sans réserve. Mais en mon âme et conscience, je ne pouvais faire autrement. Demain matin, je réécrirais exactement la même chose avec les mêmes réserves.

Vous posez la question sur l'indépendance. J'ai toujours dit qu'aujourd'hui, s'il y avait un référendum, essentiellement, les mêmes conditions qui prévalaient en 1995 existent toujours, les conditions qui ont fait que comme il ne se passait rien du côté du Canada anglais pour répondre aux demandes du Québec, il me semblait que c'était la seule avenue possible. Mme Bissonnette, qui était alors directrice, a recommandé de voter oui au référendum.

La présidente: Je ne discute pas vos décisions, mais c'est le processus. Est-ce que vous consulteriez par exemple les fiduciaires?

M. Descôteaux: Non.

La présidente: Est-ce que vous leur signaleriez cette décision avant de publier?

M. Descôteaux: Absolument pas.

La présidente: Vous les traitez comme n'importe quel autre lecteur?

M. Descôteaux: Ils sont vraiment traités comme n'importe quel autre lecteur. On retrouve autour de la table du conseil d'administration des gens d'opinions politiques très diverses, d'origines professionnelles très diverses. Si on doit prendre une position sur un sujet de nature économique pour lequel je ne n'ai pas toute l'expertise et si je sais que telle personne l'a, je vais m'abstenir de lui téléphoner pour lui demander un avis, une explication ou une information. Je vais trouver quelqu'un d'autre pour le faire, pour faire en sorte que ces gens soient vraiment tenus à distance. Jamais je n'ai senti, par exemple, les fiduciaires me reprocher ou reprocher à mon prédécesseur des prises de position éditoriale, même sur la question du référendum.

Je sais que certains fiduciaires ont dû avaler leur café de travers le matin où Mme Bissonnette a dit: votons oui. Mais c'est la tradition et ils l'acceptent très bien. Ils connaissaient les positions de Mme Bissonnette avant de la nommer à son poste.

Nous avons des échanges. Au moment de ma nomination, il y a eu des entrevues très élaborées où nous avons discuté de l'avenir du journal, de ma vision sur les gestes que nous devons poser

survival, my political opinions, and so on. They made their choice knowing what type of person I was, what type of person Ms. Bissonnette was, and before her, the other directors. That is part of this well-accepted tradition. The interesting thing is that the trustees are — and I apologize for the irony — somewhat like our senators.

They are people who have been around for a long time, who are familiar with the company's traditions, its culture and the major issues of Quebec society. They bring some wisdom to their decision-making. There is a tradition that is being passed on. For example, the first trustee has held the position for at least 25 years, the second for about 15 years and a third has just been appointed. The most recent appointee is Claude Corbo, the former rector of the University of Quebec in Montreal. The other is Jean-Guy Paquette, the president of the National Optics Institute in Quebec City, and the former rector of Laval University. We also have Denis Pelletier, a notary who has been involved with *Le Devoir* for 30 years. He is the nephew of Georges Pelletier, who was one of the former managers of the newspaper. Thus all that is very well accepted.

They got involved in 1993 when we made some changes to the structure of the newspaper. They wanted to ensure that Henri Bourassa's objectives would be respected. Together, we found the solutions required and they agreed to the important changes, namely transferring the ownership of the newspaper to Le Devoir Inc., a new company with new shareholders. They agreed to that, while ensuring compliance with the spirit of Henri Bourassa's wishes regarding the independence of the newspaper. This worked out very well.

The Chairman: We would like to thank you very much. I would ask you to please send us a copy of the collective agreement on the status of journalists and your latest financial reports. Is there any statement that Henri Bourassa made — it would not exactly be his will — but some document that would explain the guiding principles of *Le Devoir*?

Mr. Descôteaux: There is a series of documents which are notarial acts in trust — they are not wills — which are quite complex legal documents.

The Chairman: I was thinking rather of a simplified version of that.

Mr. Descôteaux: I could find you some documents that have been written over the years that might give you some information about the newspaper's by-laws.

The Chairman: That would be very good of you. We would appreciate that. Thank you very much.

[English]

Senators, our next meeting will be on Thursday, April 29, at 10:45 in room 160-S of the Centre Block. We will study Senator Oliver's Bill S-2, to prevent unsolicited messages on the Internet, which was referred to this committee by the Senate.

pour assurer sa survie, des positions politiques que j'entretenais et ainsi de suite. Ils ont fait un choix sachant quel genre de personne j'étais, quel genre de personne Mme Bissonnette était et avant elle, les autres directeurs. Cela fait partie de cette tradition qui est bien assumée. Ce qui est intéressant, c'est que les fiduciaires sont — excusez l'expression ironique — un peu comme nos sénateurs.

Ce sont des gens qui sont là depuis longtemps, qui connaissent les traditions de l'entreprise, sa culture et les enjeux de la société québécoise. Ils ont une certaine sagesse quand ils prennent leurs décisions. Il y a une tradition qui se transmet. Par exemple, le premier fiduciaire est en poste depuis au moins 25 ans, le deuxième depuis une quinzaine d'années et un troisième vient d'être nommé. Le dernier nommé est M. Claude Corbo, l'ancien recteur de l'Université du Québec à Montréal. L'autre est M. Jean-Guy Paquette, président de l'Institut national d'optique à Québec et ancien recteur de l'Université Laval. Il y a également Denis Pelletier, un notaire associé au journal *Le Devoir* depuis 30 ans. Il est le neveu de Georges Pelletier qui était un des anciens directeurs du journal. Tout cela est donc bien assimilé.

En 1993, lorsqu'on a fait des changements à la structure du journal, ils sont intervenus. Ils voulaient s'assurer que les objectifs d'Henri Bourassa seraient respectés. Ensemble, nous avons trouvé les formules nécessaires et ils ont accepté les changements qui étaient importants, soit de transférer la propriété du journal à Le Devoir inc., une nouvelle société avec de nouveaux actionnaires. Ils l'ont accepté en s'assurant que l'esprit même de ce que voulait Henri Bourassa pour l'indépendance du journal soit respecté. Cela s'est très bien fait.

La présidente: Nous vous remercions beaucoup. Je vais vous demander, s'il vous plaît, de nous envoyer la convention collective sur le statut des journalistes et vos derniers rapports financiers. Est-ce qu'il existe, pas exactement le testament d'Henri Bourassa, mais une déclaration qu'il aurait faite pour expliquer les principes qui doivent guider *Le Devoir*?

M. Descôteaux: Il y a une série de documents. Ce sont des actes notariés en fidéicommiss — ce ne sont pas des testaments — qui sont assez complexes à lire juridiquement.

La présidente: Je parlais plutôt d'une version simplifiée de tout cela.

M. Descôteaux: Je pourrais vous trouver des textes qui ont été écrits au fil des ans qui pourraient vous éclairer sur les statuts du journal.

La présidente: Ce serait gentil de votre part, nous apprécierions. Merci beaucoup.

[Traduction]

Sénateurs, la prochaine réunion aura lieu le jeudi 29 avril à 10 h 45, à la salle 160-S de l'édifice du Centre. Nous étudierons le projet de loi S-2 du sénateur Oliver qui a trait aux messages importuns sur Internet, projet de loi qui a été renvoyé au comité par le Sénat.

[Translation]

Senator Corbin: Why are we dropping our study on the media to deal with a private bill?

The Chairman: We are not dropping it, we are suspending it.

Senator Corbin: Why are we suspending our work?

The Chairman: Because we now have two references from the Senate.

Senator Corbin: Which has priority? I know that government legislation has top priority, but does a private senator's bill force us to put aside our study on the media?

[English]

Are we compelled?

[Translation]

The Chairman: It does not force us to do so. The steering committee decided to do that; however, we are not stopping our study, I can assure you of that.

Senator Corbin: You tell us the steering committee decided that and you announce it to us at the end of the meeting. You are getting us involved in a study that will take a great deal of time. I am very much afraid that we may be dealing with two studies that will go on for a very long time. The question of spam is not an easy one. Do you see the light at the end of the tunnel for that study?

The Chairman: Do you mean this one?

Senator Corbin: No, the other one. If you do not see any light at the end of the tunnel, I think we should set that study aside and continue with this one. That is my opinion. I trust the steering committee, but I do not have to agree with you. We need to think about this. We are going to have two studies that are going to go on for a very long time. I would like us to complete one before beginning the other.

The Chairman: I think that out of courtesy to the Senate, which did send us this bill, we must at least begin the study. I assure you, Senator Corbin, that we will not forget our study on the media. On the contrary!

Senator Corbin: Thank you.

The committee adjourned.

[Français]

Le sénateur Corbin: Pourquoi quittons-nous notre étude sur les médias pour nous occuper d'un projet de loi de nature privée?

La présidente: Nous ne la quittons pas, nous la suspendons.

Le sénateur Corbin: Pourquoi suspendons-nous nos travaux?

La présidente: Parce que nous avons maintenant deux mandats du Sénat.

Le sénateur Corbin: Lequel prime? Je sais que la législation gouvernementale prime sur toute autre chose, mais dans le cas d'un projet de loi privé, est-ce que cela nous force à mettre de côté notre étude sur les médias?

[Traduction]

Y sommes-nous obligés?

[Français]

La présidente: Cela ne nous force pas. Le comité directeur avait décidé de le faire, mais nous n'arrêtons pas notre étude, je vous l'assure.

Le sénateur Corbin: Vous nous arrivez en disant que le comité directeur a décidé cela et vous nous l'annoncez à la fin de cette réunion. Vous nous embarquez dans une étude qui va prendre beaucoup de temps. J'ai bien peur que nous ne fassions face à deux études qui vont s'éterniser. La question des pourriels n'est pas une question facile. Est-ce que vous voyez la lumière au bout du tunnel pour cette étude?

La présidente: Vous parlez de celle-ci?

Le sénateur Corbin: Non, de l'autre. Si vous ne voyez pas de lumière au bout du tunnel, je pense qu'on devrait la mettre de côté et continuer avec celle-ci. C'est mon opinion. Je fais confiance au comité directeur, mais je ne suis pas obligé de penser comme vous. Il faut réfléchir. Nous allons avoir deux études qui vont s'éterniser. J'aimerais en terminer une avant d'entreprendre l'autre.

La présidente: Je pense tout de même que par courtoisie envers le Sénat qui nous a envoyé ce projet de loi, il faut au moins commencer à l'étudier. Soyez assuré, sénateur Corbin, nous n'oublions pas notre étude sur les médias. Au contraire!

Le sénateur Corbin: Merci.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

From Le Devoir:

Bernard Descôteaux, Director.

TÉMOIN

Du Devoir:

Bernard Descôteaux, directeur.